

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

ADMINISTRATION

01 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

ADMINISTRATION

01 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Suite au souhait de Monsieur Emmanuel MARSIGNY de démissionner de ses fonctions de conseiller communautaire, et conformément aux dispositions du Code Electoral, il est proposé de procéder à la désignation de Monsieur Joël DUPUY DE MERY, en qualité de conseiller communautaire.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

DECLARE INSTALLÉ :

- Monsieur Joël DUPUY DE MERY en tant que conseiller communautaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

Conseil d'Agglomération du 20 novembre 2014

Débat d'orientations budgétaires 2015

Budgets annexes : transports, déchets ménagers, hôtel de projets, résidence pour personnes âgées, aire d'accueil des gens du voyage, aérodrome, assainissement, production et vente d'eau en gros, SPANC et tourisme.



Sommaire

□ Présentation générale

- Méthode
- Objectifs retenus
- Présentation en masse et évolution
- Les budgets annexes

□ Présentation détaillée

- Budget transports
- Budget déchets ménagers
- Budget hôtel de projets
- Budget résidence pour personnes âgées (RPA)
- Budget aire d'accueil des gens du voyage
- Budget aéroport
- Budget production et vente d'eau en gros
- Budget assainissement collectif
- Budget service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Budget tourisme

Présentation Générale

□ Méthode

- **Le Conseil doit prendre acte du débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote des budgets**
- **Les tarifs seront votés lors du Conseil d'Agglomération de décembre**
- **Les budgets primitifs (transports, déchets ménagers, hôtel de projets, résidence pour personnes âgées, aire d'accueil des gens du voyage, aérodrome, assainissement collectif et non collectif, eau, et tourisme) seront votés lors du Conseil d'Agglomération de décembre 2014**
- **Les budgets « principal » et « aménagement » seront votés en mars/avril 2015**

Présentation Générale

- ❑ Dans un environnement économique dégradé, ce débat d'orientations budgétaires traduit la forte mobilisation de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour soutenir le développement économique du territoire et l'ensemble des projets innovants qui s'y développent.
- ❑ A ce soutien au développement du territoire, l'Agglomération de la Région de Compiègne associe une volonté sans faille de maîtrise des dépenses de fonctionnement en vue de dégager les indispensables marges de manœuvre afin de maintenir une offre de service de qualité.

DOB 2015 DU BUDGET TRANSPORTS

- Le bilan des améliorations de services mises en place courant 2013 et, en 2014 pour la première fois en année pleine, est très satisfaisant notamment sur le réseau urbain et les services de location et stationnement vélos
- Un budget dans la continuité de l'exercice précédent, à niveau d'offre constant et ajusté en fonction des réalités observées en 2014.
- **Objectifs 2014 :**
 - ❖ Maintien du niveau d'offre actuelle en poursuivant l'amélioration de la qualité de service (correspondances train-bus, renouvellement équipements aux points d'arrêts,...)
 - ❖ Optimisation et refonte du cadre contractuel des services à la demande
 - ❖ Recherche d'optimisation du réseau périurbain permettant d'éventuelles améliorations de l'offre à coûts constants
 - ❖ Dynamiser encore davantage l'accompagnement des entreprises sur les questions de mobilité et faciliter l'usage domicile-travail

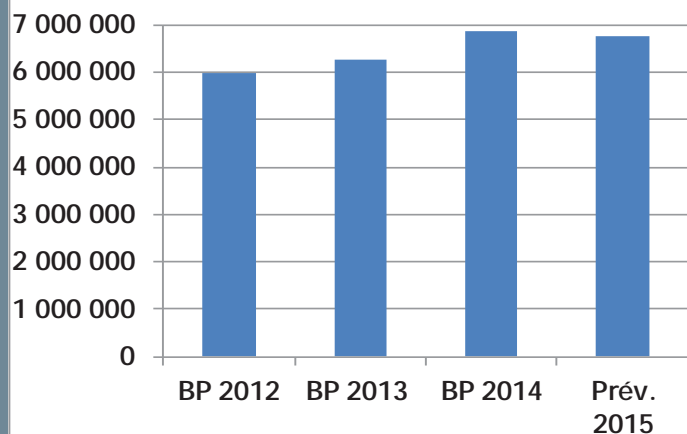
DOB 2015 DU BUDGET TRANSPORTS

➤ Objectif financier à moyen terme :

- ❖ Recherche de l'équilibre sans participation du budget principal grâce à un retour de la progression du Versement Transport (VT) dans les prochaines années
- ❖ A noter que la participation du budget principal au titre de 2015 s'inscrit déjà dans cette logique de réduction progressive, sans diminution de l'offre de service (0,62 M€ contre 0,79 M€ en 2014). La révision de prix favorable à l'Arc sur le marché d'exploitation des services de mobilité signé avec ACARY permet d'y contribuer.

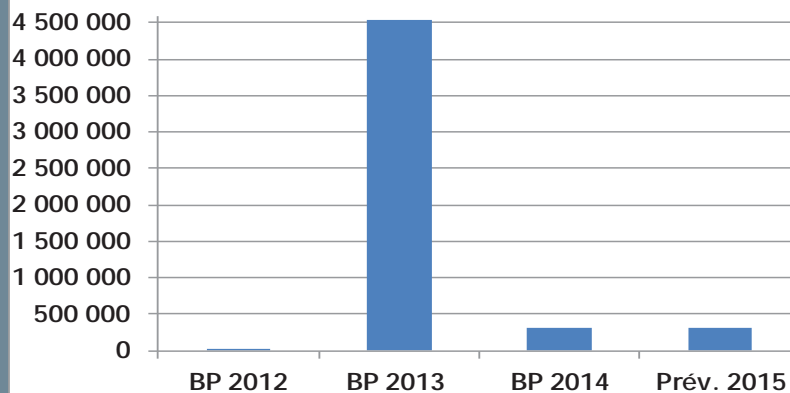
DOB 2015 DU BUDGET TRANSPORTS

Comparaison des sections de fonctionnement - Transport



- Fonctionnement :
 - Dépenses liées au marché : 5.95 M€ contre 6,01 M€ en 2014 garantissant le développement d'un service de qualité

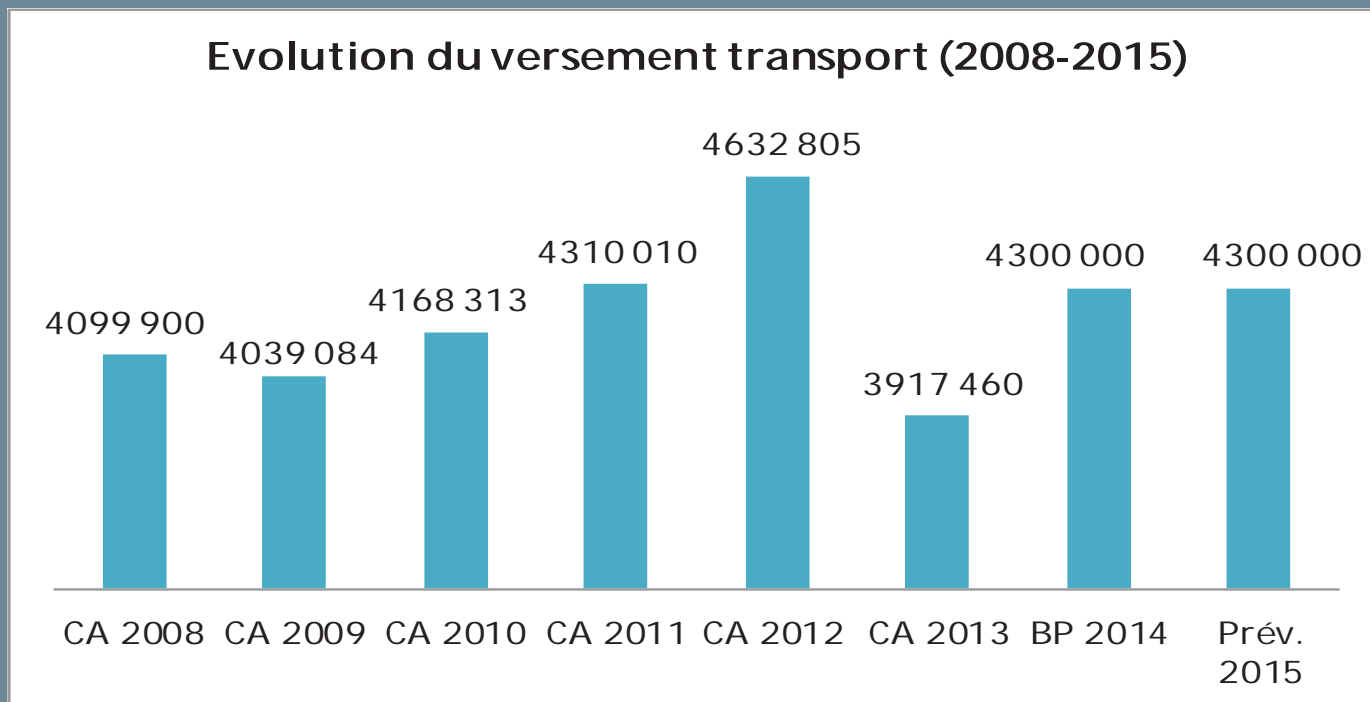
Comparaison des sections d'investissement - Transport



- Investissement :
 - Remboursement du capital : 0,18 M€
 - Poursuite du programme d'implantation de poteaux pour 25 000 €

DOB 2015 DU BUDGET TRANSPORTS

- Principales recettes de fonctionnement :
 - Versement transport = 4,3 M€, identique 2014
 - Recettes provenant du Département pour la partie scolaire = 1,23 M€, identique 2014
 - Subvention SMTCO = 0,5 M€ contre 0,4 M€ (effet année pleine)
 - Participation du budget principal = 0,62 M€ contre 0,79 M€



ORIENTATIONS 2015 DU BUDGET

DECHETS MENAGERS

□ Perspective de 2015 :

- Garantir la qualité de service aux usagers avec la définition de nouveaux rythmes de collectes en lien avec les attentes de la population.

▪ Hypothèses de recettes :

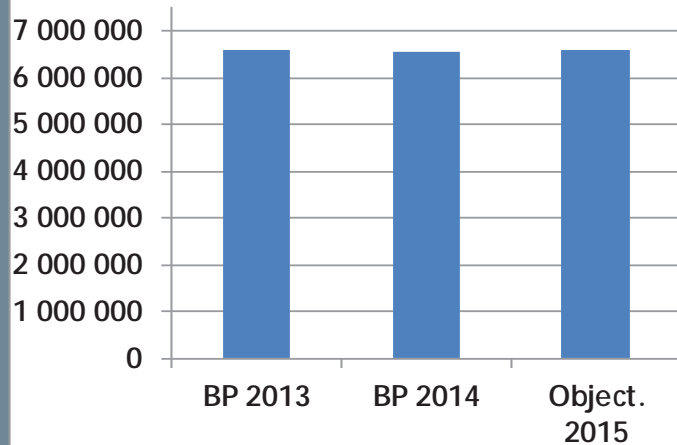
	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013	BP 2014	Objectif 2015
produit de la TEOM	6 654 049	6 891 090	6 963 145	7 125 185	7 323 796	6 541 417	6 500 000	6 544 000
taux pratiqué	8,7	8,7	8,55	8,55	8,55	7,5	7,5	7,5

- L'hypothèse de travail retenue est une stabilité du taux de la TEOM à 7,50 % en 2015.
- Les recettes de TEOM financent intégralement les dépenses de fonctionnement.

ORIENTATIONS 2015 DU BUDGET

DECHETS MENAGERS

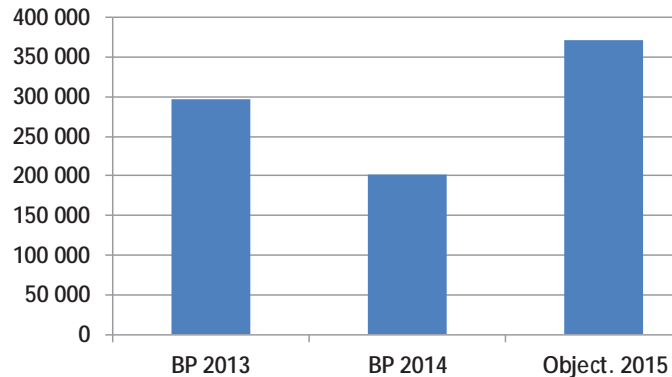
Comparaison des sections de fonctionnement - Déchets ménagers



□ En fonctionnement :

- Prise en compte des augmentations des indices de consommation (fluides, carburants, index de marchés)
- Achat et distribution de sacs
- Participation au fonctionnement de la recyclerie

Comparaison des sections d'investissement - Déchets ménagers



▪ En investissement :

- Pour 2015, opération composteurs, remplacements des matériels défectueux, poursuite de la mise en place de conteneurs enterrés et acquisitions de bacs.

ORIENTATIONS 2015

BUDGET HÔTEL DE PROJETS

➤ *Contexte :*

- Au cours de l'année 2014, le parc technologique a augmenté fortement la surface mise à la location (+ 180 m² de bâtiments et 6 300 m² de terrain)
- L'équilibre financier (hors dotations aux amortissements et régularisation de TVA) est de nouveau confirmé pour 2015 après avoir été respecté en 2012, 2013 et en 2014

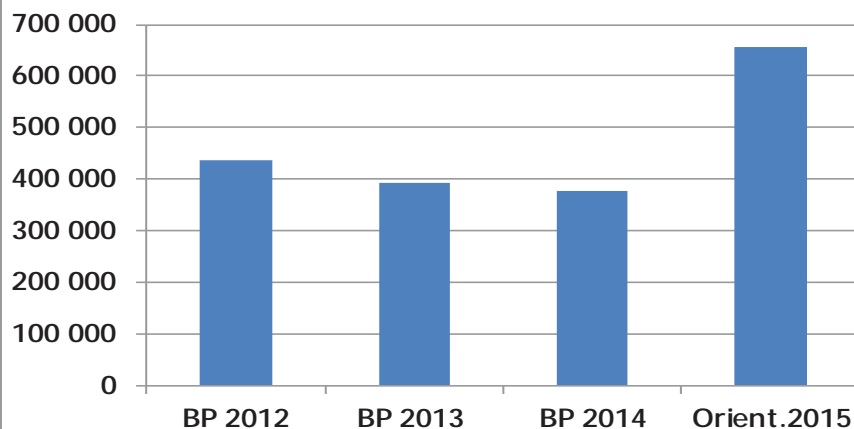
➤ **Hypothèse de recettes sur les loyers :**

CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Estimation 2014	Prév. 2015
168 178	195 142	231 752	259 050	264 759	290 000	305 000

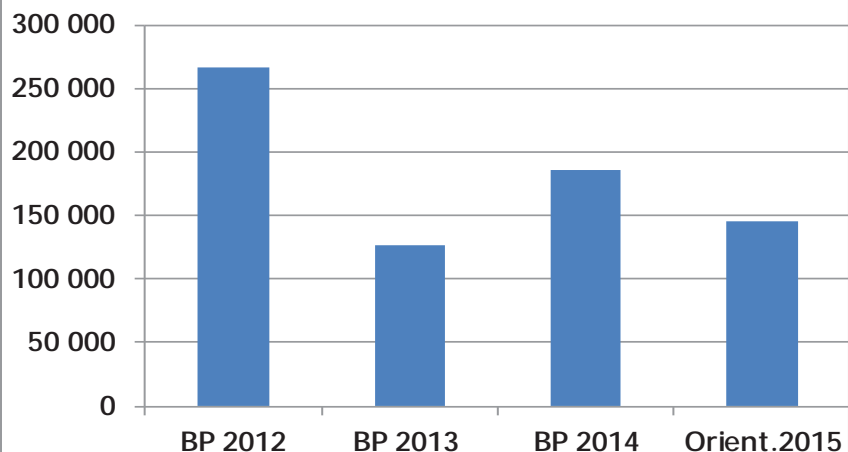
- A noter une augmentation du taux d'occupation sur 2014 suite à un agrandissement de plusieurs entreprises.
- L'année 2015 sera marquée par:
 - une poursuite de la croissance des entreprises et un maintien du rythme d'intégration de nouveaux projets (lent, mais positif)
 - un départ groupé de PIVERT prévu à la mi-année, avec l'ouverture concomitante de petites surfaces récentes à la location dans le Biogis centre.

ORIENTATIONS 2015 BUDGET HÔTEL DE PROJETS

Comparaison des sections de fonctionnement - Hôtel de Projets



Comparaison des sections d'investissement - Hôtel de Projets



☐ Fonctionnement :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de respecter l'engagement d'équilibre (petit équilibre)
- Une participation du budget principal à la hausse uniquement due à une régularisation de TVA de 2008 (237 532 €)

☐ Investissement :

- Poursuite du diagnostic réalisé du bâtiment Pépinière et premières orientations.

DOB 2015 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

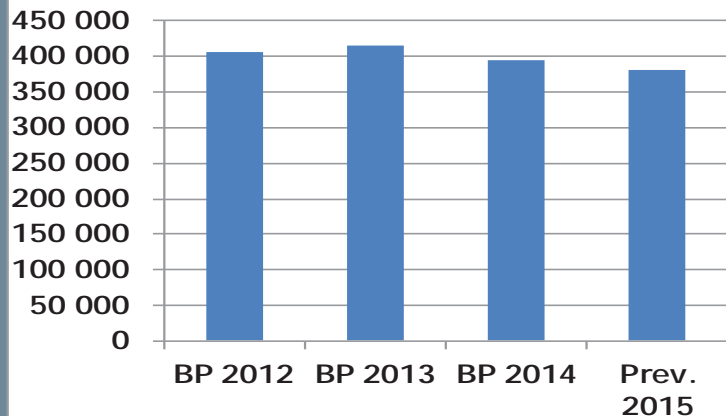
□ Hypothèses de recettes des loyers

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	<i>Orient. 2015</i>
source : compte administratif	302 242	295 431	289 277	310 857	339 399	330 200	330 050
augmentation annuelle des loyers de 2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%

- Les Orientations budgétaires intègrent notre volonté d'optimiser les locations et de poursuivre l'amélioration de la qualité des locaux.
- L'hypothèse d'équilibre repose sur une hausse des loyers de 2%.

DOB 2015 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

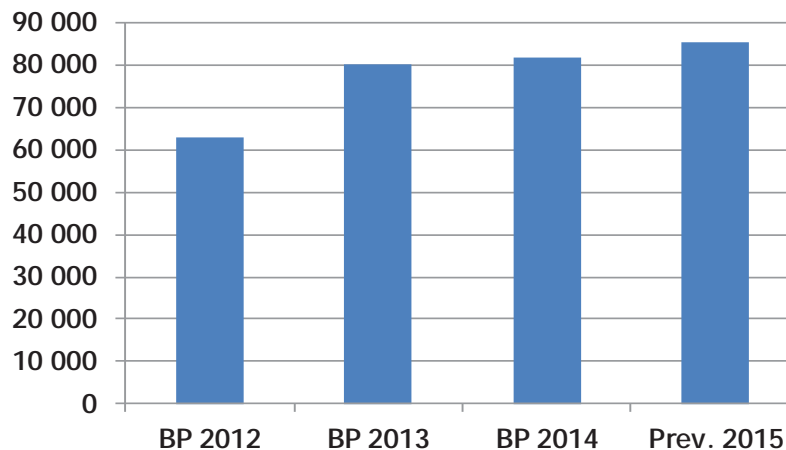
Comparaison des sections de fonctionnement - RPA



□ En fonctionnement :

- Légère contraction des dépenses suite à une meilleure gestion au quotidien des contrats et sans remise en cause de la qualité de service
- La participation du budget principal est de 44 395 € (58 100 € en 2014).

Comparaison des sections d'investissement - RPA



□ En investissement :

- Les dépenses concernent le changement indispensable de l'ascenseur
- La participation du budget principal est de 19 500 € (15 700 € en 2014).

DOB 2015 DU BUDGET GENS DU VOYAGE

□ Perspective 2014 :

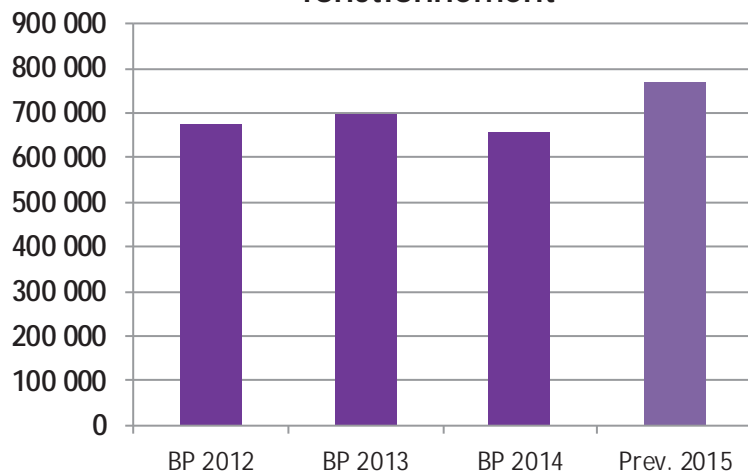
- La société l'hacienda gère l'aire des gens du voyage depuis août 2012 dans le cadre du nouveau contrat de prestation de services.
- Un nouvel appel à concurrence sera lancé au cours de l'année 2015 afin d'assurer l'exploitation de cet équipement.

□ Hypothèse de recettes :

- La participation de la CAF est maintenue à hauteur de 119 000 € comme en 2014.
- Les recettes liées au droit de places sont évaluées à 0,12 M€. De ce fait, la participation du budget principal est estimée à hauteur de 0,5 M€ contre 0,45 M€ en 2014

DOB 2015 DU BUDGET GENS DU VOYAGE

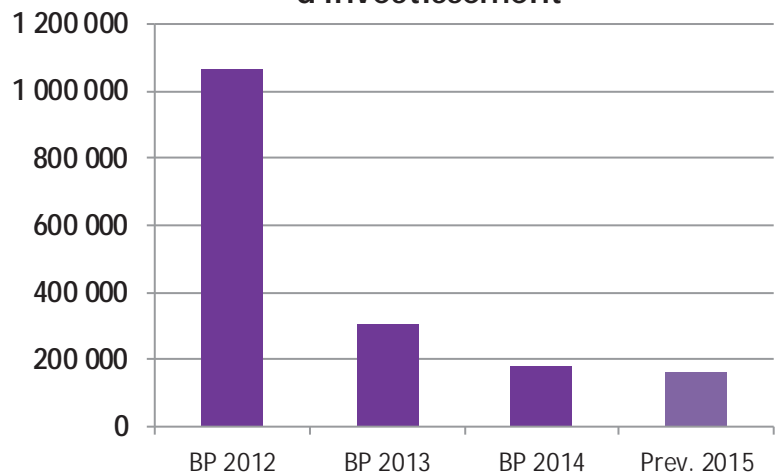
Comparaison des sections de fonctionnement



□ En fonctionnement :

- Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'ajustent au plus près des besoins constatés sur 2014 tout en prenant compte les revalorisations prévues dans le contrat de prestation de services.

Comparaison des sections d'investissement



□ En investissement :

- Remboursement de la dette (0,12 M€)

DOB 2015 DU BUDGET AERODROME

□ Contexte

- L'achèvement des travaux de mises aux normes exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) figurent au budget.

□ Hypothèse sur les recettes :

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

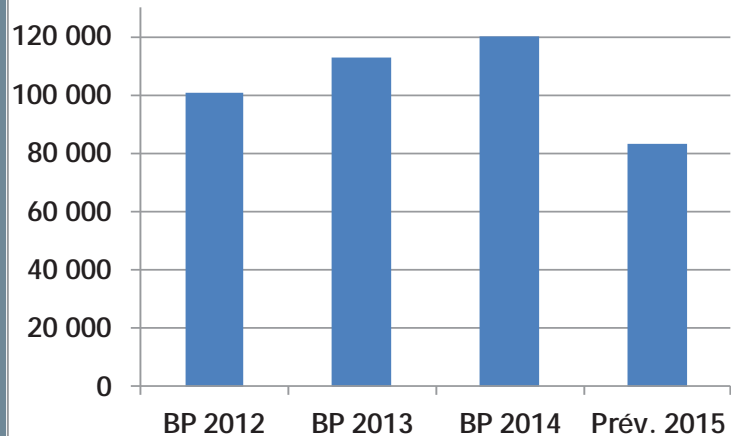
- des redevances domaniales maintenues quasiment au même niveau que 2014 (rappel recettes en 2007 = 10 000 €)

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013	BP 2014	Orient. 2015
redevances domaniales	27 470	28 887	31 047	32 609	33 000	44 000	42 000

- de la dotation générale de décentralisation (gelée depuis 2011: 7 500 €) ,
- **Objectif financier à moyen terme:** atteinte de l'équilibre sans contribution du Budget principal. Pour 2015, la participation est estimée à 26 400 €, en baisse par rapport à 2014 (67 230 €)

DOB 2015 DU BUDGET AERODROME

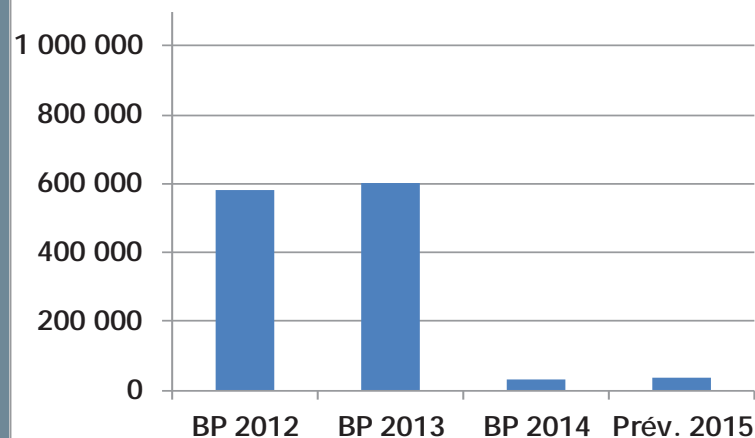
Comparaison des sections de fonctionnement - aéroport



□ En fonctionnement :

- Entretien des espaces verts et des bâtiments
- la participation du budget principal est en baisse : 26 400 € (67 230 € en 2014) suite à la baisse de la taxe foncière et des charges générales

Comparaison des sections d'investissement - aéroport



□ En investissement :

- Achèvement des travaux de mises aux normes exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

DOB 2015 DU BUDGET PRODUCTION D'EAU

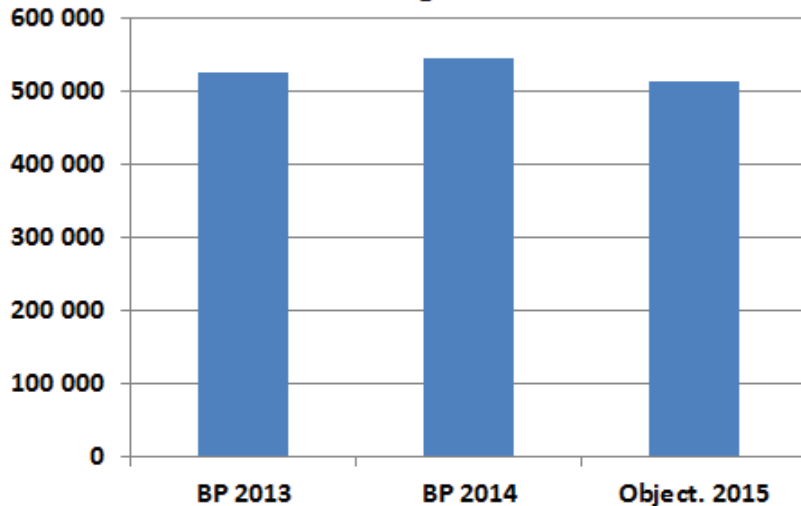
□ Hypothèse sur les recettes :

- Observé depuis quelques années le volume de consommation devrait poursuivre sa régression. L'hypothèse de baisse pour 2015 est dans la continuité de celle fixée pour 2014 soit -1%
- Stabilisation de la redevance eau à 0,135 €/m³.

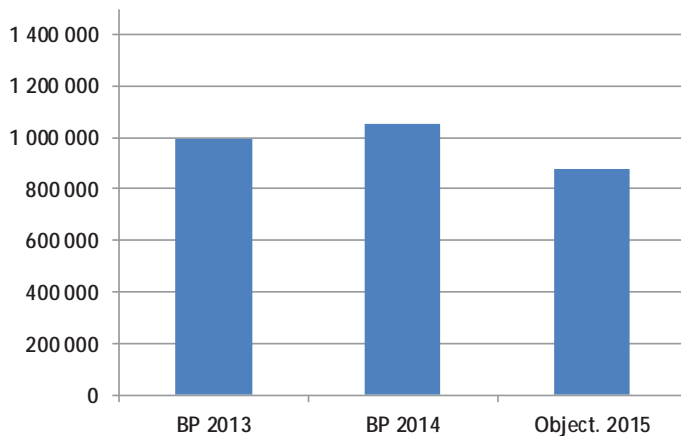
exercice budgétaire	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013	BP 2014	Orient. 2015
tarification	0,255	0,255	0,255	0,195	0,135	0,135
montant de la redevance "eau" perçue	1 049 776	1 003 411	407 267	706 264	480 000	450 000

DOB 2015 DU BUDGET PRODUCTION D'EAU

comparaison des sections d'exploitation
budget eau



Comparaison des sections d'investissement -
budget Eau.



□ En fonctionnement :

- En 2015 des études portant sur les reliquats azotés sont prévues dans l'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau
- Poursuite de la formation au jardinage écologique pour les habitants de l'ARC, objectif : réduire les pesticides dans les jardins.

Intégration d'un technicien (poste existant) dans les frais de personnel (50% sur le budget Assainissement et 50% sur le budget Eau)

En investissement :

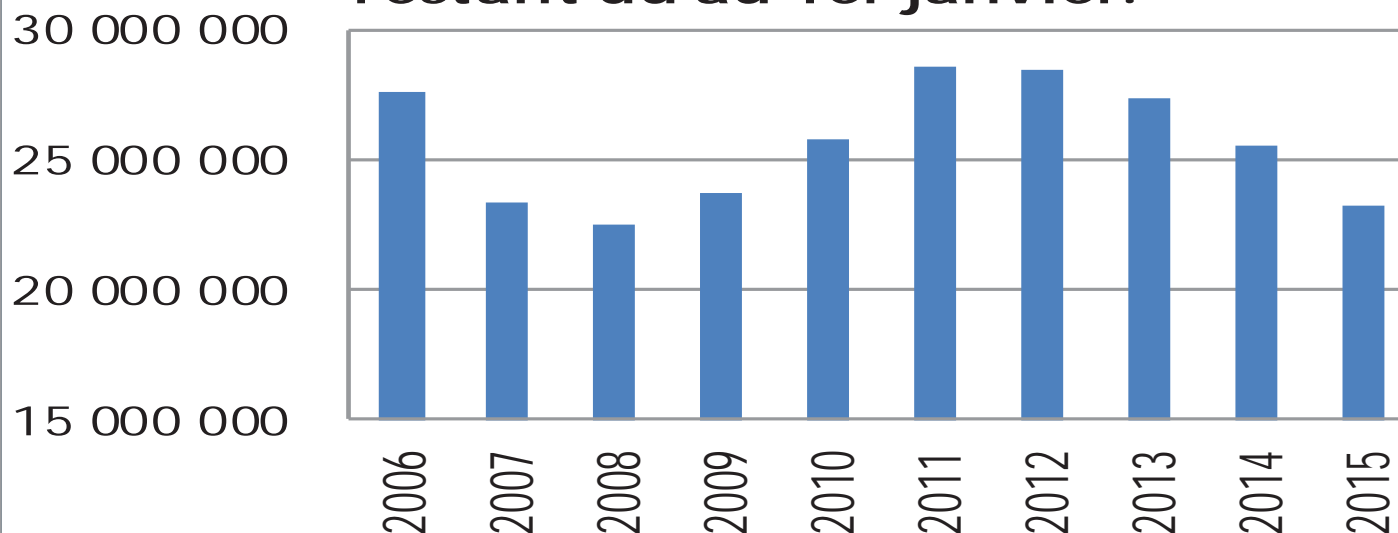
- Poursuite de la Maitrise d'œuvre des travaux issus du Schéma directeur d'adduction d'eau potable.
- Travaux de construction et de réparation des réseaux.

DOB 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

□ situation du budget annexe Assainissement :

- Une dette supérieure à 23 M€, fortement orientée à taux fixe et avec un taux moyen de 3,82%. Pour 2015, cette dette représente une dépense en capital de 1,99 M€ et 0,85 M€ en intérêts soit une charge de 2,84 M€ (3,7 M€ en 2014)

Dette du budget assainissement : capital restant dû au 1er janvier.



DOB 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

□ Hypothèse de recettes :

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
redevance assainissement	2 381 260	1 928 441	2 593 365 (*)	2 463 330	2 472 000

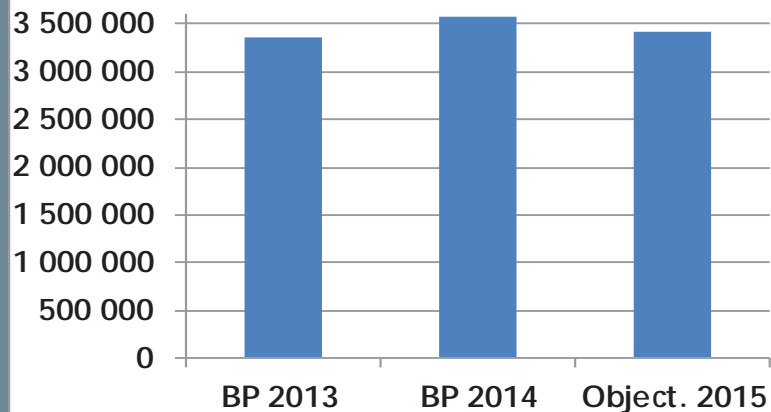
(*)l'exercice 2013 enregistre des recettes provenant de 2012

➤ Poursuite de la stabilité de la redevance assainissement (1,95€).

A ce jour, une prévision d'emprunt est positionnée sur 2015 à hauteur de 1,6 M€. Ce montant sera revu en fonction du résultat de l'exercice 2014 et du niveau de réalisation des investissements prévus.

DOB 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

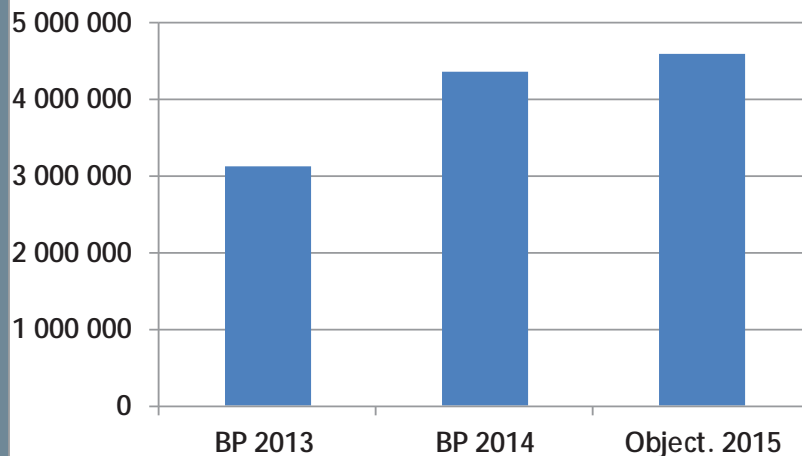
Comparaison des sections d'exploitation - Assainissement



□ En fonctionnement :

- Opération de curage des collecteurs
- Frais financiers des emprunts souscrits prévus pour 0,85 M€.
- Intégration d'un technicien (poste existant) dans les frais de personnel (50 % sur le budget Assainissement et 50 % sur le budget Eau)

Comparaison des sections d'investissement - Assainissement



□ En investissement :

- Achat des terrains de la station de Choisy-au-Bac. Prévision de travaux sur 2015-2017
- Financement des investissements nécessaires au traitement des phosphates
- 1,99 M€ d'amortissement des emprunts souscrits.

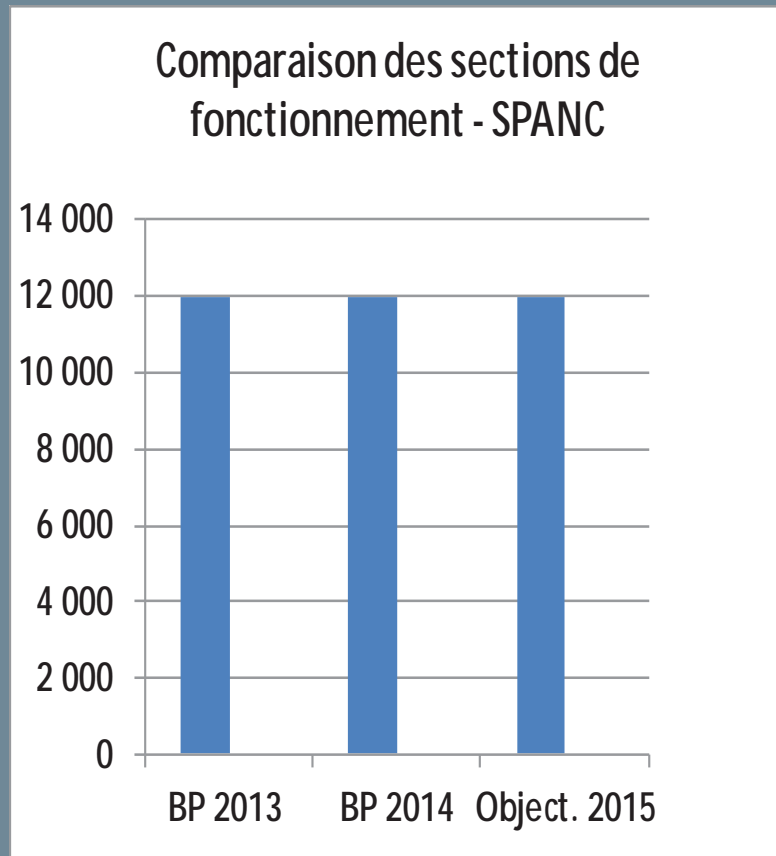
DOB 2015 DU BUDGET SPANC

« Service Public Assainissement Non Collectif »

□ Hypothèse sur les recettes :

Le financement du budget repose sur :

- La redevance assainissement non collectif pour 12 000€



□ Le budget SPANC n'est composé que d'une section de fonctionnement qui prévoit :

- Des travaux d'entretien des réseaux non collectifs
- Des contrôles des installations d'assainissement

DOB 2015 DU BUDGET TOURISME

❑ Objectifs :

- Promouvoir la destination et développer avec l'ensemble des professionnels une offre attractive pour soutenir et développer la filière.

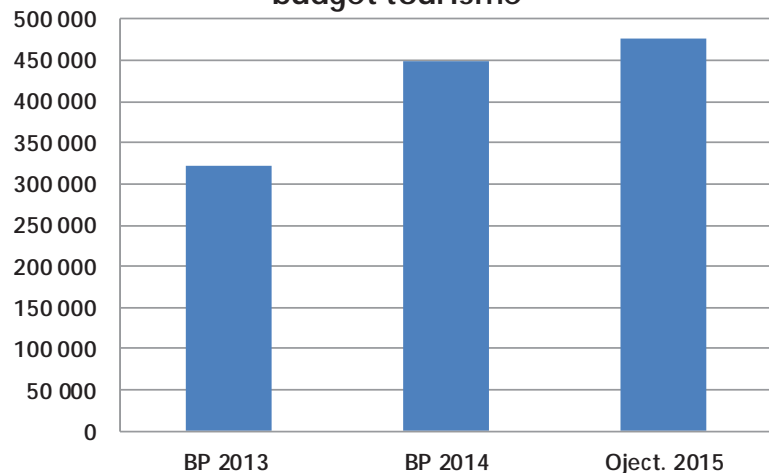
❑ Hypothèses de recettes :

- Hypothèse budgétaire prudente sur la taxe de séjour (110 000 € en 2015 contre 120 000€ en 2014)

taxe de séjour	CA 2012	CA 2013	BP 2014	Object.2015
montant (titré - compte administratif)	124 221	106 148	120 000	110 000

DOB 2015 DU BUDGET TOURISME

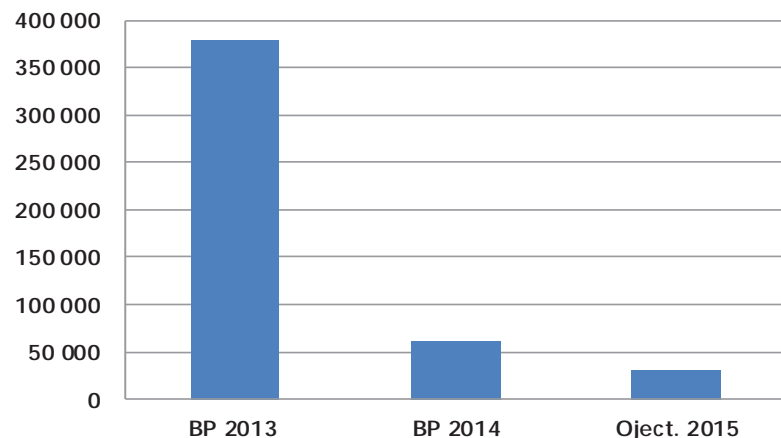
Comparaison des sections de fonctionnement budget tourisme



□ En fonctionnement :

- Les crédits de fonctionnement correspondants à l'opération de sauvegarde du Prieuré de St Pierre en Chastres sont prévus pour 160 000 €.
- Participation du budget principal de 322 430 € (290 135 € en 2014)

Comparaison des sections d'Investissement budget tourisme



□ En investissement :

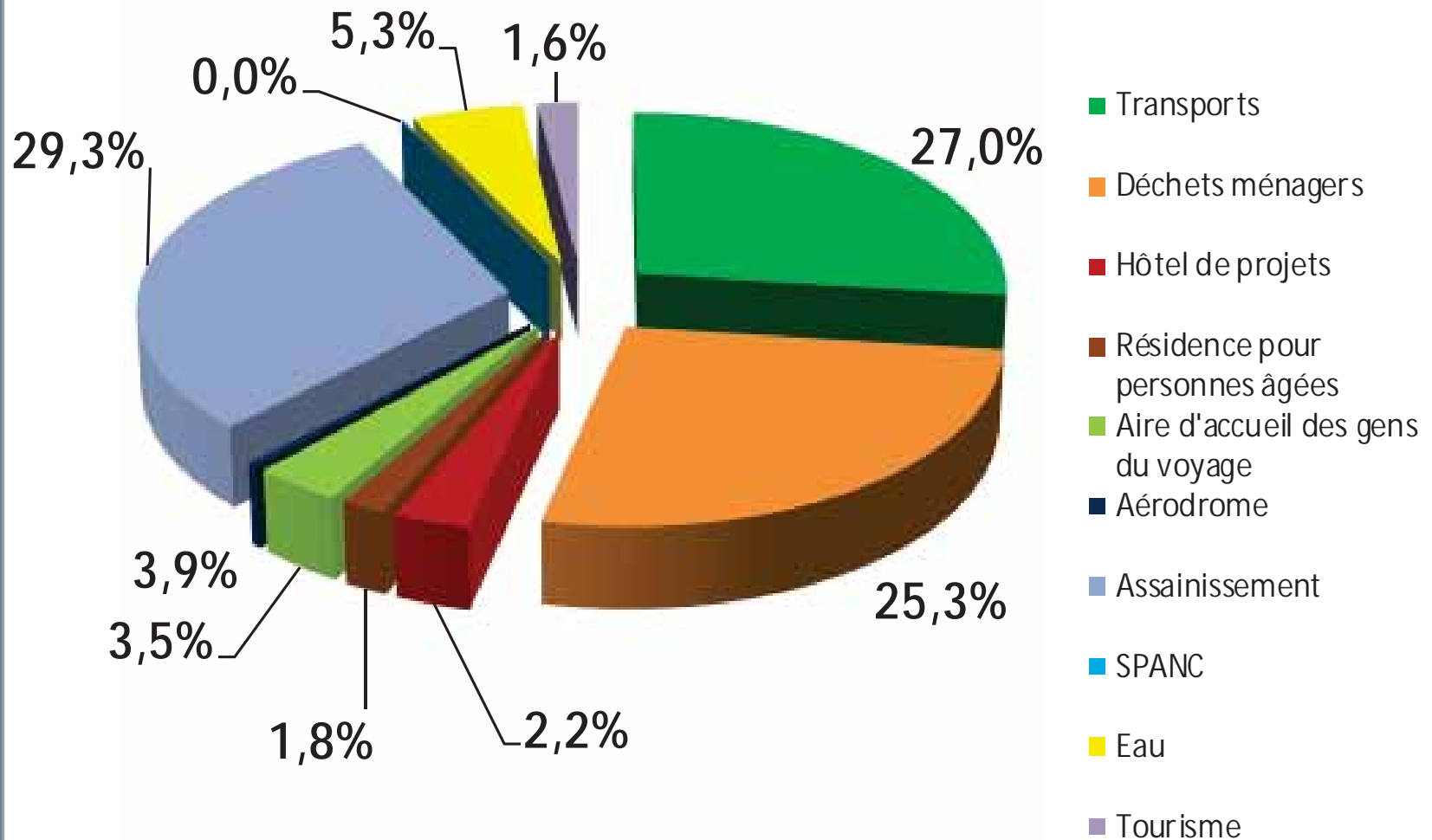
- Aménagement pour l'apponement d'un bateau promenade 15 000 €
- Travaux de mise aux normes et d'installation de compteurs sur le Port de Plaisance 15 000 € dans l'objectif d'individualiser les consommations
- Participation du budget principal de 30 350 € (60 600 € en 2014)

Synthèse générale

Budgets Primitifs (€) Fonct+Invest	BP 2012	2013/2012	BP 2013	2014/2013	BP 2014	2015/2014	ORIENTATIONS 2015
Transports	6 019 850	79,9%	10 829 412	-33,5%	7 204 130	-1,6%	7 092 436
Déchets ménagers	7 453 000	-7,8%	6 874 417	-1,8%	6 753 000	3,1%	6 965 000
Hôtel de projets	703 790	1,2%	711 983	-21,1%	561 850	42,9%	802 632
Résidence pour personnes âgées	453 316	8,7%	492 750	-3,1%	477 250	-2,4%	465 945
Aire d'accueil des gens du voyage	1 738 100	-42,3%	1 002 500	-16,6%	836 470	11,1%	929 578
Aérodrome	680 248	4,7%	712 100	-78,8%	150 680	-22,0%	117 500
Assainissement	7 342 100	-11,6%	6 489 200	22,6%	7 957 194	0,7%	8 015 930
SPANC	31 900	0,0%	31 900	-62,4%	12 000	0,0%	12 000
Eau	4 097 600	-62,9%	1 518 352	5,2%	1 597 000	-13,1%	1 388 200
Tourisme	657 170	9,8%	721 485	-29,4%	509 385	-0,2%	508 430
Total	29 177 074	0,7%	29 384 099	-11,3%	26 058 959	0,9%	26 297 651

Sans tenir compte de la dépense exceptionnelle liée à l'opération comptable de TVA sur le budget Hôtel de Projet, le montant des budgets annexes s'élèvent à 26 060 119 € soit une baisse de 3,72 % par rapport au BP 2014

La ventilation par domaine d'activité :



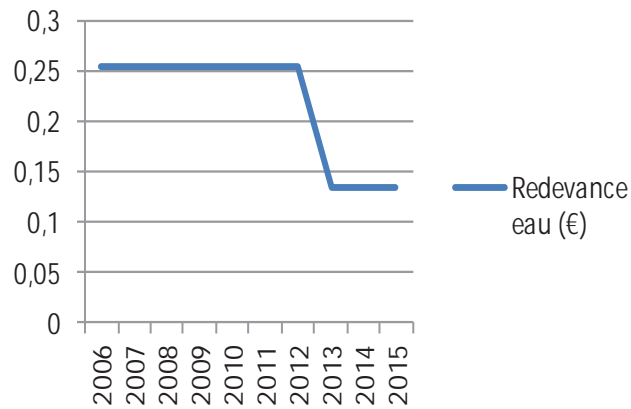
Synthèse sur les participations du budget principal

BUDGET	Participation en FONCTIONNEMENT		Participation en INVESTISSEMENT		TOTAL Fonct+invest		Progression 2014/2013 (en %)
	PARTICIPATIONS BP 2014	Orientations 2015	PARTICIPATIONS BP 2014	Orientations 2015	PARTICIPATIONS BP 2014	Orientations 2015	
TRANSPORT	792 671	621 327	0		792 671	621 327	-21,6%
AERODROME	67 230	26 400			67 230	26 400	-60,7%
GDV	447 970	501 078	31 750	16 750	479 720	517 828	7,9%
SPANC					-	-	-
HOTEL DE PROJETS	75 450	275 532	51 050		126 500	275 532	117,8%
TOURISME	290 135	322 430	60 600	30 350	350 735	352 780	0,6%
RPA	58 100	44 395		19 500	58 100	63 895	10,0%
TOTAL	1 731 556	1 791 162	143 400	66 600	1 874 956	1 857 762	-0,9%

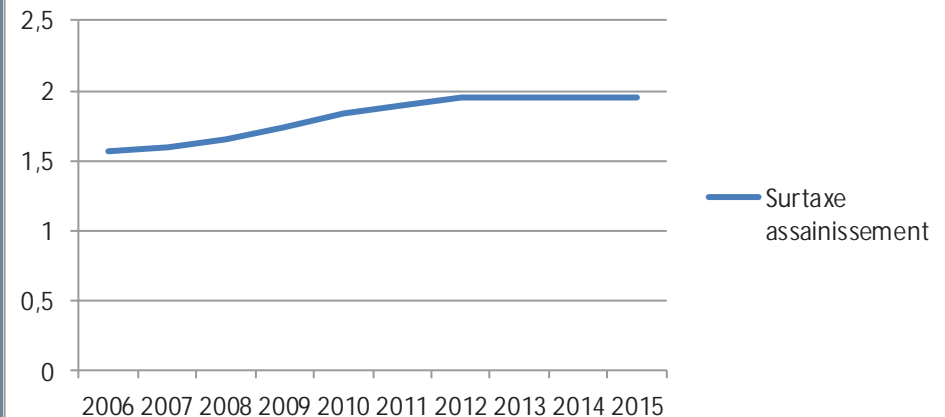
Sans prise en compte de la dépense exceptionnelle de TVA du budget Hôtel de projet, la participation du budget principal s'établirait à 1 620 230 €
soit une baisse de 13,58% par rapport à 2014

Synthèse des évolutions tarifaires proposées pour 2014

Redevance eau : stabilisation à 0.135€



Surtaxe assainissement: stabilisation à 1,95€



Taux de TEOM : stabilisation à 7,5%



I'ARC

prépare notre avenir



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

FINANCES

02 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 DES BUDGETS ANNEXES

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

02 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 DES BUDGETS ANNEXES

Conformément à la loi du 6 février 1992, votre Assemblée doit débattre des orientations générales du budget.

Vous trouverez dans le rapport ci-annexé les orientations 2015 qui s'inscrivent dans un environnement économique et financier dégradé. Ces orientations prévoient la poursuite des efforts de gestion engagés afin de limiter les dépenses tout en conservant un service de qualité ne remettant pas en cause les objectifs de la Collectivité. Ces orientations concernent les budgets suivants :

- Transports
- Déchets ménagers
- Hôtel de projets
- Résidence pour personnes âgées
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Aéroport
- Assainissement
- Production et vente d'eau en gros
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Tourisme.

Au terme de ce débat, votre Assemblée devra prendre acte des orientations budgétaires 2015 qui ont été définies pour chacun des budgets annexes sus-énoncés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Vu la loi du 6 février 1992 n°92-125, relative à l'Administration Territoriale de la République,

Après avoir pris connaissance de ce rapport, et à l'issue du débat,

PREND ACTE des orientations budgétaires définies dans le rapport annexé relatives aux Budgets Annexes pour 2015.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

FINANCES

03 - INDEMNITES DE CONSEIL – CONCOURS DU RECEVEUR

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

03 – INDEMNITES DE CONSEIL – CONCOURS DU RECEVEUR

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Francis VALETTE,
- de lui accorder, le cas échéant, l'indemnité de conseil à la confection des documents budgétaires.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

FINANCES

04 - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE BUREAU INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI (B.I.E.)

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

FINANCES

04 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE BUREAU INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI (B.I.E)

Le Bureau Intercommunal de l'Emploi (B.I.E) va reprendre une partie des missions d'accompagnement à l'emploi précédemment réalisée par la Maison pour l'Emploi et la Formation (M.E.F).

Le recentrage des missions d'accompagnement au sein du B.I.E permettra de disposer d'un accueil, d'une offre de service et d'un suivi mieux approprié et plus cohérent sur le territoire pour les personnes en recherche d'emploi.

Cet élargissement de l'activité s'accompagne d'un transfert d'un agent de la M.E.F vers le B.I.E. Ce transfert sera effectif au 1^{er} décembre 2014 et nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle au B.I.E pour assurer le financement de ce poste, soit 1 724 € pour le mois de décembre 2014. A compter de l'exercice 2015, le financement sera intégré au budget prévisionnel de l'association et sera pris en compte dans les prochaines participations financières des différentes collectivités membres du B.I.E.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Vu la loi du 6 février 1992 n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Après avoir pris connaissance de ce rapport, et à l'issue du débat,

DECIDE d'octroyer au Bureau Intercommunal de l'Emploi une subvention exceptionnelle de 1 724 € pour le financement d'un poste issu de la MEF,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget principal, chapitre 65.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

05 – VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – MODIFICATION DU PRIX DE CESSION D'UN TERRAIN POUR LE PROJET BIOTFUEL

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

05 - VENETTE - PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – MODIFICATION DU PRIX DE CESSION D'UN TERRAIN POUR LE PROJET BIOTFUEL

En date du 15 avril 2011, l'ARC a délibéré sur la cession d'un terrain de 7.704 m², pour un prix de 144.463,50 € HT, au Groupe SOFIPROTEOL en vue de l'implantation du projet BioTfuel sur une partie des terrains du parc technologique des rives de l'Oise.

Ce projet mené en partenariat avec TOTAL, IFP Energies nouvelles, le CEA et THYSSEN KRUPP UHDE, a pour objectif de développer un biogazole de 2^{ème} génération.

Il comprend un pilote de prétraitement de la biomasse implanté à Venette, et un pilote de gazéification implanté sur le site TOTAL de Dunkerque.

L'ensemble des études préalables sont désormais terminées et les différents financements publics et privés obtenus.

Les études ont permis d'affiner la surface exacte de terrain nécessaire au projet. Celui-ci se divise en trois zones distinctes :

- Une zone constructible de 6026 m² cédée au prix de 24,50 €HT/ m² (au lieu des 5433 m² annoncés en 2011)
- Une zone rouge de 1943 m² cédée au prix de 5,00 €HT /m² (au lieu des 2271 m² annoncés en 2011).
- Une bande de terrain complémentaire déjà intégrée dans le parking de NOVANCE d'une superficie de 227 m² cédée au prix de 24,50 €HT/m² (sous réserve d'ajustement de surface)

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DELANNOY,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme du 5 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Vu l'avis des Services Fiscaux du 12 avril 2011,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession, au profit de la société NOVANCE ou toute autre structure s'y substituant, d'un terrain principal de 7969 m² au prix de 157 352 € H.T., et d'un

terrain complémentaire d'une superficie de 227 m² au prix de 5 561,50 €HT, sous réserve d'ajustement de surface.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes de vente et toutes pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

06 – PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ENTREPRISES

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

06 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ENTREPRISES

Par délibération du 5 juillet 2012, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en œuvre d'une première tranche d'opération du plan pluriannuel d'actions de soutien aux commerces de centres villes et centres bourgs de l'ARC, soutenue par l'Etat dans la notification de subvention apportée au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Cette première tranche comprend un programme d'animation commerciale et de communication mis en œuvre par la Fédération des Associations Commerçantes du Compiégnois (FACC), des diagnostics réalisés pour les professionnels par les chambres consulaires, ainsi qu'une aide à l'investissement destinée à rendre les commerces plus attractifs et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Concernant l'animation commerciale et de communication, un premier programme d'actions a été réalisé sur 2012-2013 pour un montant de 90 000 € TTC avec un apport du FISAC de 21 158 € et un concours financier de l'ARC à la FACC de 25 000 €.

Les communes de Compiègne, Margny-les-Compiègne et La Croix Saint Ouen ont également participé financièrement au programme d'actions.

Par délibération du 27 février 2014, le Conseil d'Agglomération a validé la poursuite des actions d'animation et de communication en 2014 avec un concours financier de 15 000 € à la FACC. La fédération sollicite aujourd'hui le versement, par l'ARC, de la part FISAC correspondante à hauteur de 15 590 €.

Un avenant à la première convention du 5 janvier 2013 signée entre l'ARC et la FACC sera établi pour intégrer ce nouveau versement.

Par ailleurs, un point est fait sur l'utilisation du fonds « façades – vitrines – accessibilité » approuvé par le Conseil d'Agglomération du 15 novembre 2012. Ce fonds qui vise à faciliter la modernisation de l'outil de travail des professionnels repose sur un cofinancement du FISAC pour 64 000 €, de l'ARC pour 32 000 € et des communes pour 32 000 €.

Le contexte économique difficile et l'annonce, en février 2014, de la modification de la loi sur l'accessibilité, avec des décrets d'application qui ne sont pas tous publiés à ce jour, ont freiné les démarches des professionnels.

De ce fait, le comité de pilotage mis en place pour examiner les demandes de subvention a validé seulement quatre dossiers pour un montant de la part FISAC de 10 170 €. D'autres dossiers sont en cours avec une perspective de consommation du fonds FISAC de 16 100 €. Selon ces hypothèses, en mars 2015, il restera environ 37 730 € de fonds FISAC à consommer sur cette action.

Depuis la fin du mois septembre, les demandes de diagnostics (244 réalisés à ce jour) ainsi que les demandes d'information sur l'application de la loi accessibilité ont fortement repris.

Compte tenu de ces éléments, l'ARC demande une prorogation exceptionnelle de 12 mois jusqu'en mars 2016 du plan FISAC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TRINCHEZ,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme du 5 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter auprès de la DIRECCTE une demande de prorogation exceptionnelle de 12 mois jusqu'en mars 2016 du plan FISAC.

MANDATE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers et en particulier l'avenant à la convention de versement du fonds FISAC à la FACC.

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget principal, chapitres 65, 012 et 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

07 – MARGNY LES COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY / ZA DU MUID MARCEL – DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE JEAN MARC PUBLICITE

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

07 - MARGNY LES COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY / ZA DU MUID MARCEL – DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE JEAN MARC PUBLICITE

En date du 23 février 2012, le Conseil d'Agglomération avait accordé la cession d'un terrain de 1 548 m² environ, comprenant un bâtiment d'environ 670 m², au profit de l'entreprise JEAN MARC PUBLICITE, spécialisée dans la décoration et la peinture en lettres, et jusqu'alors installée dans le centre bourg de Margny Les Compiègne.

Afin de faciliter le développement de son activité sur ce site, M. BOCQUERY, le gérant de cette société, souhaite se porter acquéreur d'une bande complémentaire de 5 mètres (soit environ 223 m²), à proximité immédiate de sa propriété au sein de la ZA du Muid Marcel.

M. BOCQUERY s'est par ailleurs engagé sur la réhabilitation de son bâtiment (notamment la façade). En effet, celui-ci est situé en amont de l'entrée du Pôle de Développement des Hauts de Margny, parc d'activités attractif de l'ARC voué à devenir un Pôle Commercial majeur de notre territoire.

La cession de cette bande de terrain complémentaire fera donc l'objet d'une clause particulière au sein de l'acte de vente concernant la réhabilitation du bâtiment.

L'ARC envisage de céder une parcelle d'environ 223 m², sous réserve d'ajustement de la surface.

Cette surface sera à détacher de la parcelle ZH 105p. Une nouvelle numérotation cadastrale sera établie au moment de l'acte de vente.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 28 € HT le m² (tarif habituellement pratiqué sur ce parc d'activités). Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 6 244 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme du 5 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 10 novembre 2014,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession d'un terrain de 223 m² sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny (secteur du Muid Marcel) à la société JEAN MARC PUBLICITE ou toute autre structure s'y substituant au prix de 28 € HT/m² pour un total de 6 244 € HT, net vendeur, frais d'acte en sus, sous réserve d'ajustement de surface.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

PRECISE expressément que la présente délibération cessera de produire ses effets à l'égard de la Société JEAN MARC PUBLICITE dès lors que cette dernière n'aura pas réalisé l'acquisition du bien immobilier considéré selon les conditions définies par le compromis de vente à intervenir et notamment au titre de la date fixée par la clause de réitération authentique et en tout état de cause au plus tard dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

PRECISE que la recette sera inscrite au budget aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

08 - COMPIEGNE – SITE DE L'ECOLE D'ETAT-MAJOR – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT TERTIAIRE (BATIMENT N°5)

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

08 - COMPIEGNE – SITE DE L'ECOLE D'ETAT-MAJOR – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT TERTIAIRE (BATIMENT N°5)

Dans le cadre de la requalification du site de l'ancienne Ecole d'Etat-Major, les services de l'Agglomération de la Région de Compiègne font régulièrement visiter les locaux situés en façade du Cours Guynemer. Ces bâtiments peuvent être destinés à différentes activités de centre ville telles que bureaux tertiaires, services ou commerces.

L'Agglomération de la Région de Compiègne vient d'être destinataire d'une offre d'achat sur le bâtiment n° 5. Le porteur de projet, Monsieur Dmitry GRUDACHEV qui est un investisseur privé déjà propriétaire des murs de l'Hôtel du Nord à Compiègne, souhaite acquérir ce bâtiment afin d'offrir une solution locative de bureaux à différentes sociétés locales. Il envisage avec son associé Monsieur Arsène VARD la réalisation d'un programme de réhabilitation d'environ 1 700 000 € HT. Son offre d'acquisition s'élève à 1 000 000 euros (un million d'euros) pour une superficie utile totale de 1 429 m² et en l'état. Un découpage parcellaire sera nécessaire pour cette cession. Basé sur le principe d'un tour d'échelle autour du bâtiment, il devra également tenir compte des différentes problématiques de réseaux et de contraintes imposées par les services d'incendie et de secours.

Le prix de cession est conforme à l'estimation domaniale.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme du 10 septembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures du 11 septembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 15 septembre 2014,

Vu la saisine des Services Fiscaux en date du 28 juillet 2014,

Vu l'avis réputé favorable des Services Fiscaux, faute de réponse,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession d'une partie de l'immeuble dit n° 5 de l'ancien site de l'Ecole d'Etat-Major à Compiègne, d'une surface utile d'environ 1 429 m², dont l'assiette de terrain sera à détacher de la parcelle cadastrée section n° BY n° 42, au prix de 1 000 000 € HT, net vendeur, frais d'acte en sus.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire.

PRECISE expressément que la présente délibération cessera de produire ses effets à l'égard des investisseurs (Messieurs Arsène VARD et Dmitry GRUDACHEV) dès lors que ces derniers ou que toute autre structure s'y substituant n'auront pas réalisé l'acquisition du bien foncier considéré selon les conditions définies par le compromis de vente à intervenir, et notamment au titre de la date fixée par la clause de réitération authentique et en tout état de cause au plus tard dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09 – UTC – SUBVENTION POUR LE SOMMET MONDIAL DE L'INNOVATION

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09 - UTC – SUBVENTION POUR LE SOMMET MONDIAL DE L'INNOVATION

Après l'ETS et l'université Mc Gill à Montréal en 2012, et l'université de Liège en 2013, l'UTC va organiser le prochain Sommet Mondial de l'Innovation, qui se tiendra les 27 et 28 novembre 2014, au Centre d'Innovation.

Ces journées proposeront des conférences et ateliers de haut niveau, aux thèmes variés, l'innovation étant au cœur des échanges entre les participants venus de 7 pays. Pour cette nouvelle édition, la thématique retenue est "la métamorphose numérique des écosystèmes d'innovation et de créativité".

L'Agglomération de la Région de Compiègne est sollicitée pour être partenaire de l'évènement, au même titre que le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de l'Oise.

Il est proposé d'accorder à l'UTC une subvention d'un montant de 2.000 € pour financer l'organisation de ce sommet.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 10 novembre 2014,

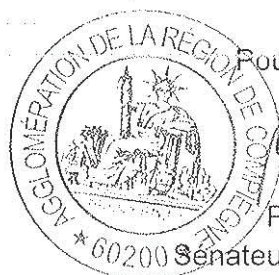
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à l'Université de Technologie de Compiègne une subvention de 2.000 € pour l'organisation du sommet mondial de l'innovation 2014.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget principal, chapitre 65.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

EQUIPEMENT

10 – VENETTE – « PROJET PIVERT » – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – PRÉSENTATION DU PROJET

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

EQUIPEMENT

10 – VENETTE – « PROJET PIVERT » – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre du Projet PIVERT qui réalise une halle Technologique sur le Parc Technologique des Rives de l'Oise, l'ARC s'est engagée à apporter un financement à hauteur de 4 000 000€ dont 2 000 000€ à la réalisation de la viabilisation et des aménagements des abords.

Les besoins en eau potable de ce projet ne peuvent être fournis par le réseau public actuel et nécessitent un renforcement significatif sur 1200 ml (rue des Rives de l'Oise et rue du Jeu d'arc) Ce renforcement de réseau est évalué à 280 000€ HT.

Le réseau public d'eau potable relevant de la compétence de la commune de VENETTE, il appartient à cette dernière de réaliser ou faire réaliser ce renforcement. Toutefois, en tant qu'aménageur du Parc Technologique et en fonction des engagements pris par l'ARC auprès de PIVERT, il vous est proposé d'apporter une contribution financière à hauteur de 207 000€ HT, qui est proportionnelle aux besoins dudit projet.

Aussi, il est proposé d'approuver la passation d'une convention entre l'ARC et la commune de VENETTE fixant la participation financière de l'ARC à 207 000€ HT et permettant à la commune de faire face aux travaux de renforcement dans le cadre de son budget eau potable.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. DELANNOY,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 03 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'apporter une contribution financière à hauteur de 207 000€ pour le renforcement du réseau public d'eau potable.

APPROUVE la passation d'une convention financière à intervenir entre l'ARC et la commune de Venette.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite Budget Aménagement, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

EQUIPEMENT

**11 – MARGNY LES COMPIEGNE – BATIMENTS SPORTIFS DU COLLEGE DEBUSSY –
APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX**

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

EQUIPEMENT

11 – MARGNY LES COMPIÈGNE – BÂTIMENTS SPORTIFS DU COLLÈGE DEBUSSY – APPROBATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX

Par délibération du Bureau Communautaire, en date du 26 septembre 2014, vous avez approuvé la réalisation des diagnostics techniques en matière de sécurité, d'accessibilité du public sur les bâtiments sportifs du SIVOC transférés à l'ARC.

Ces diagnostics ont permis à la Direction de l'architecture d'établir, d'une part :

- 2 dossiers d'autorisation de travaux sur un établissement recevant du public, classé type X de 5^{ème} catégorie,

Et d'autre part,

- un programme des travaux nécessaires pour ré-ouvrir ces 2 équipements (Halle des sports et Salle Multifonctions (ex bâtiment SEGPA). Les travaux consistent :

- **Halle des sports**

Sécurité :

- Mise aux normes des installations électriques et gaz
- Remplacement des portes d'accès
- Protection des angles servant de poteaux
- Mise en place d'un système de ventilation 25m³/h par sportif
- Réparation ou remplacement du système du chauffage (radian gaz)

Accessibilité :

- Réalisation de rampe et cheminement aux normes accessibles
- Eclairage de ces cheminements à 20 lux

- **Salle Multifonctions (ex bâtiment SEGPA)** :

Sécurité :

- Mise aux normes des installations électriques et gaz
- Ventilation des locaux 25m³/h
- Traitement ou remplacement des ensembles menuiseries avec vitrage STADIP (voir option)
- Remplacement des portes d'entrée et issues de secours et portes intérieures (rez-de-chaussée)

Amiante :

Traitement des sols contenant de l'amiante pour installation d'un revêtement spécifique qui enferme l'amiante.

Accessibilité :

Seul le rez-de-chaussée est proposé à une mise aux normes accessibles, à savoir :

- Création de sanitaires handicapés
- Remplacement des portes
- Rampes d'accès et circulation aux normes
- Eclairage à 20 lux en extérieur

L'évaluation des travaux s'établit de la manière suivante :

- Halle des sports : de 110 000€ HT à 202 000€ HT en fonction de l'option chauffage.
- Salle multifonctions : de 189 à 363 000€ HT en fonction des options menuiserie façade et amiante.

Compte tenu de l'urgence de ré-ouvrir une partie de ces équipements, il est proposé de réaliser une première phase de travaux sur les mises aux normes de la Halle des sports et dont le coût est estimé à 67 100 € HT.

Pour les autres travaux, la Commission Equipement a souhaité que le programme soit réétudié, en fonction des attentes de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, afin d'en optimiser le coût.

Aussi, il est proposé de valider le programme de travaux pour cette première phase de travaux portant sur la Halle des sports et d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LECLERE,

Vu l'avis favorable de la Commission Équipement du 03 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux tel qu'il est défini ci-dessus qui sera réalisé en fonction des financements pouvant être mobilisés.

DECIDE de réaliser dès 2015 la première phase de travaux portant sur la Halle des sports et dont l'estimation est fixée à 67 100 € HT.

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, opération 909.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
1 abstention : Monsieur Jean-Noël GUESNIER
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

EQUIPEMENT

**12 – RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS –
EXAMEN DES SURFACES A ENTRETENIR ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

EQUIPEMENT

12 – RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – EXAMEN DES SURFACES A ENTREtenir ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de zones d'activités et de quartiers d'habitation, l'ARC assure l'entretien des espaces verts sur le domaine public, de manière permanente en ce qui concerne les parcs d'activités, les principales entrées de l'Agglomération et les pistes cyclables (hors forêt domaniale).

Les prestations portent d'une part sur un entretien ordinaire qui comprend :

- les tailles régulières,
- les ramassages de déchets et de feuilles,
- le découpage des bordures, des allées et des massifs,
- l'aération du sol par bêchage,
- l'apport d'engrais,
- le traitement des mauvaises herbes par désherbage thermique manuel,
- l'entretien des massifs d'arbustes, etc...

Et d'autre part, sur des prestations ponctuelles régies par bons de commandes et nécessaires à la remise en état des espaces verts. Des surfaces non encore opérationnelles pour l'accompagnement du bâti feront l'objet de tranches conditionnelles de prestations.

Des contrats ont été conclus avec des prestataires pour assurer ce service. Au regard aujourd'hui de la modification des zones à traiter et de nouvelles méthodes de travail à mettre en place, les marchés actuels ne seront pas reconduits en 2015.

Un cahier des charges a été établi en fonction des secteurs qui définit d'une manière détaillée les prestations à réaliser. Les contrats d'entretien tiennent compte de l'évolution des techniques pour remplacer les traitements phytosanitaires liés aux engrais et désherbages.

Ainsi, un volet important du cahier des charges incite au remplacement des traitements chimiques par des techniques de bêchage et de traitements thermiques.

Les prestations d'entretien ont été alloties et modifiées pour unification géographique de la manière suivante :

- Lot 1** : RN 131 et abords-Bois de Plaisance
- Lot 2** : Zones d'activités et pistes cyclables
- Lot 3** : Zones dispersées et pistes cyclables
- Lot 4** : Zones d'aménagement

Après examen du cahier des charges par la Commission Equipement, il est proposé que les futurs contrats ne tiennent plus compte des secteurs ne relevant pas de la compétence ARC.

Il est précisé que la totalité des espaces verts à entretenir représentera désormais une superficie globale de 78 ha de gazon, arbustes et massifs floraux (70 ha en 2014) et 68 ha de fauchage (54 ha en 2014) et qu'il est indispensable que l'ARC reste strictement sur son champ de compétence.

Il est précisé que le cahier des charges impose les préconisations environnementales de la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et milieu aquatique.

Le coût réactualisé des prestations est évalué à 625 000.00 € HT par an, auquel s'ajoute un montant de travaux en régie par bons de commande et dont le montant par lot est fixé à 8 000.00 € HT minimum et 45 800.00 € HT maximum.

Ces dernières dépenses se font ponctuellement selon les besoins avérés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 03 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE le renouvellement des contrats d'entretien des espaces verts tels que présentés.

APPROUVE le dossier technique définissant les prestations d'entretien des espaces verts.

AUTORISE le lancement d'une consultation en application au Code des Marchés Publics.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

AMENAGEMENT – URBANISME

13 – PASSATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LA RECONVERSION DU SITE DE L'ÉTAT MAJOR N°21.2013 DE LA SOCIÉTÉ AGENCE D'ARCHITECTURE PATRICK CHAVANNES A LA SOCIÉTÉ AAUPC CHAVANNES & ASSOCIÉS

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

AMENAGEMENT - URBANISME

13 - PASSATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LA RECONVERSION DU SITE DE L'ETAT MAJOR N°21.2013 DE LA SOCIETE AGENCE D'ARCHITECTURE PATRICK CHAVANNES A LA SOCIETE AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES

L'ARC a conclu en 2013 un contrat avec la société AGENCE D'ARCHITECTURE PATRICK CHAVANNES domiciliée à PARIS (75 011) pour la maîtrise d'œuvre urbaine pour la reconversion du site de l'Etat-major.

Par une lettre en date du 15 octobre 2014, la société AGENCE D'ARCHITECTURE PATRICK CHAVANNES informe l'ARC de la fusion de sa société avec AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES.

Un avenant doit intervenir à l'issue de ce changement du pouvoir adjudicateur qui peut se résumer comme suit :

- Nouvelle dénomination du titulaire du marché : AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES
- Reprise pure et simple de l'ensemble des droits et obligations résultants du marché n°21.2013.
- Confirmation des clauses initiales du marché et de l'avenant 1.
- Maintien des conditions de prix et de leurs évolutions fixées à l'acte d'engagement et à l'avenant 1 rendant le forfait provisoire définitif
- Maintien de l'échéance contractuelle selon un planning fourni d'un commun accord
- Prise en compte du règlement des factures sur le compte bancaire de AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES

Au vu des éléments présentés ci-dessus, en vertu du Code des Marchés Publics, du Code Général des Collectivités, il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert du marché.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré

APPROUVE la passation d'un avenant de transfert du marché pour la maîtrise d'œuvre urbaine pour la reconversion du site de l'Etat-major n° 21.2013 de la société AGENCE D'ARCHITECTURE PATRICK CHAVANNES à la société AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

AMENAGEMENT – URBANISME

14 – MANIFESTATION D'INTERET DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE A LA DEMARCHE « INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES » URBAIN 2014 – 2020

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

AMENAGEMENT - URBANISME

14 – MANIFESTATION D'INTERET DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE À LA DEMARCHE « INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES » 2014-2020

La Région Picardie, nouvelle autorité de gestion du fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), a lancé le 26 septembre dernier un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour un nouveau programme intitulé « Investissements Territoriaux Intégrés » pour la période 2014-2020.

Les territoires retenus à l'issue des sélections se verront confier une enveloppe financière. Cependant, chaque projet devra être présenté séparément devant les instances régionales.

Ce nouveau fonds d'investissements ne s'adresse qu'aux 10 villes piliers de Picardie, dont Compiègne et son agglomération font partie.

Seules les communes de l'unité urbaine du territoire de l'ARC pourront être intégrées à cette démarche, il s'agit des communes de : Compiègne, Choisy-au-Bac, Clairoix, Margny-les-Compiègne, Venette, Bienville, Armancourt, Jaux, Janville.

Les autres communes de l'ARC, non désignées ci-dessus, étant intégrées à la démarche LEADER (fonds européen FEADER) portée par l'Association du Pays Compiégnois.

Dans cette première étape, il s'agit de rédiger un « acte de candidature présentant une stratégie autour d'une approche urbaine intégrée, durable et solidaire, et impliquant la mise en place d'une gouvernance partenariale. » extrait de l'AMI. Un programme d'actions ciblé devra aussi être mise en forme pour la réponse à l'AMI. Le dossier de candidature doit être constitué pour le 15 décembre 2014.

Il est demandé de vous prononcer sur l'engagement de l'ARC dans cette démarche et d'autoriser Monsieur le Président, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 6 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de faire acte de candidature auprès de la Région Picardie à l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le programme « Investissements Territoriaux Intégrés » pour la période 2014-2020.

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer le dossier de candidature et toutes pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 20 N O V E M B R E 2014

URBANISME

15 – COMPIÈGNE – APPEL A PROJET NATIONAL « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE » POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) – ETUDES SUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR A PARTIR DU RESEAU D'EAUX USEES DE L'ARC SUR LE SITE DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014

Date d'affichage : 14 novembre 2014

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

URBANISME

15 – COMPIÈGNE – APPEL À PROJET NATIONAL « TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE » POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) ÉTUDES SUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR À PARTIR DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DE L'ARC SUR LE SITE DE L'ÉCOLE D'ÉTAT MAJOR

L'ARC envisage dans le cadre la requalification du site de l'École d'Etat-Major (4,5 ha) et de la reprise intégrale de ses réseaux, un complément au chauffage au gaz classique apporté par la récupération des calories dégagées par la canalisation d'eaux usées située Cour Guynemer.

Sur proposition d'un opérateur qui a informé l'ARC de cette opportunité, il y aurait un intérêt certain à utiliser l'important débit d'eaux usées chaudes émanant de la Z.I Nord, et d'en extraire la chaleur par un système de conduction, et ainsi contribuer au chauffage urbain de ce futur quartier. A noter que cette énergie renouvelable pourrait aussi bénéficier au futur quartier de la gare où une labellisation « éco-quartier » est programmée.

Les différents Services de l'ARC concernés considèrent après analyse cette hypothèse comme sérieuse et intéressante. Elle implique un complément d'étude pour confirmer la faisabilité qui serait mené par un prestataire extérieur, pour un montant estimé à 20 000€ HT.

En parallèle, l'Etat vient de lancer un appel d'offres territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). La réponse à cet appel à projet doit être faite avant le 18 novembre 2014, pour des projets devant être réalisés à l'horizon 2020.

L'Etat n'a pas encore complètement défini le financement mais il est question de sélectionner 200 territoires pour une enveloppe financière de 200 millions d'euros.

Les axes d'intervention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet portent sur :

- le bâti
- la mobilité
- les stratégies énergétiques
- l'espace public et l'environnement
- les sites de projets d'économie circulaire
- les projets d'aménagement, d'infrastructure

Les projets doivent être de grande envergure, et/ou innovants, et/ou moteurs pour le territoire. Cette aide au financement prévoit aussi bien la prise en charge des frais d'études que des coûts de réalisation.

L'ARC pourrait donc proposer la candidature du projet de création d'un réseau de chaleur à partir du réseau d'eaux usées sur le site de l'école d'Etat-Major, car il semble avoir l'ensemble des caractéristiques requises pour être retenu.

Suite à une première phase d'examen des candidatures par l'Etat, un second cahier des charges plus détaillé sera rédigé en région pour les territoires qui seront inclus dans la démarche TEPCV. Les candidatures détaillées seront examinées par le Comité régional et feront l'objet d'une présentation publique au printemps 2015.

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,

Entendu le rapport présenté par Madame *FRANÇOIS*,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 6 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer l'étude du développement d'un réseau de chaleur sur le site de l'école d'Etat-Major à partir du réseau d'eaux usées situé cour Guynemer.

DECIDE de faire acte de candidature à l'appel d'offre Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte (TEPCV).

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer le dossier de candidature et toutes pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document relatif au lancement et à la réalisation de l'étude du développement d'un réseau de chaleur urbain à partir du réseau d'eaux usées situé cour Guynemer.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

ACTIONS pour la **CROISSANCE VERTE** Investissements | Emplois | Environnement

Appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte



Le gouvernement s'est fixé pour objectif de favoriser l'aménagement durable des territoires pour préserver l'environnement, la santé des citoyens et les milieux naturels, et contribuer à l'égalité des territoires. Cette ambition emporte la recherche d'une économie de ressources et la réduction des nuisances pour l'amélioration du cadre de vie.

La France s'est engagée dans la transition énergétique qui passe par la promotion des économies d'énergies, d'une mobilité bas-carbone, d'une économie verte et de la diversification de la production d'énergie vers des sources renouvelables.

Pour entraîner les territoires, les élus, les citoyens et les acteurs économiques dans cette dynamique, Ségolène Royal lance en lien avec Sylvia Pinel, le premier appel à initiatives « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Cet appel à projets a pour objectif **d'engager 200 nouveaux territoires volontaires dans une démarche exemplaire** pour construire le nouveau modèle énergétique et écologique français. Il vise à favoriser la croissance, contribue au développement des filières industrielles d'avenir pour créer des emplois partout en France. Il s'inscrit en complément des démarches EcoQuartiers et EcoCités qui constituent d'ores et déjà un levier de mobilisation des territoires urbains pour l'aménagement durable,

Les projets de *Territoires à énergie positive pour la croissance verte* se situent à l'articulation entre **une démarche de projet territorial et une stratégie d'expérimentations innovantes**, au service de la transition énergétique et écologique de nos territoires.

Les outils de financement des projets d'aménagement et d'équipement durables sont placés au service des démarches de *Territoires à énergie positive pour la croissance verte*.

Des financements complémentaires pourront être attribués aux 200 initiatives les plus ambitieuses, en matière de performance énergétique adaptée au territoire réellement intégrées, et participatives, dans le cadre d'une contractualisation au niveau régional. **Pour faciliter les projets plus ponctuels, des contrats locaux seront proposés aux élus.**

L'appel à initiatives se déroule en deux phases :

- **Avant le 15 novembre 2014, les collectivités intéressées font connaître leur projet** en déposant un dossier de candidature au préfet de leur département. Les services de l'Etat (DDT, DDTM) sont mobilisés pour les accompagner dans la formalisation de cette candidature, en cohérence avec l'ensemble des procédures déjà initiées sur le territoire (autorisations agricoles, contrats locaux, documents d'urbanisme etc...). Il est créé une communauté de travail régionale, qui réunit la DREAL, la direction de l'Ademe et, si elle le souhaite, la Région, pour apporter une expertise technique et inscrire ces initiatives dans les dynamiques des contrats de plan Etat-Région.
- A l'issue de cette première étape, les démarches seront analysées afin d'en identifier les actions clés et les points forts. Les collectivités volontaires se verront proposer de rejoindre le réseau national issu du « club éco-quartiers », qui élargit ses attributions aux territoires ruraux comme urbains engagés dans la transition énergétique. Au sein de ce réseau, les collectivités porteuses de projets de *Territoires à énergie positive pour la croissance verte* seront référentes pour les questions énergétiques.



- Les collectivités candidates se verront alors proposer un accompagnement par les services de l'Etat pour consolider leurs actions et déposer des demandes de financement dans un cadre régional. Les projets de *Territoires à énergie positive pour la croissance verte* seront identifiés d'ici la fin de l'année 2014 dans le volet transition énergétique des contrats de plan Etat-Région. Cet accompagnement s'inscrit donc dans la durée.

1 . Qu'est ce qu'un Territoire à énergie positive pour la croissance verte ?

Les projets de *Territoires à énergie positive pour la croissance verte* sont portés par des collectivités territoriales volontaires qui souhaitent engager leur territoire dans la transition énergétique et écologique au travers d'actions concrètes de court et de long terme. Il s'agit de démarches participatives qui intègrent nécessairement les acteurs économiques, les associations et les citoyens.

Il s'agit d'abord d'un projet territorial global, dont la priorité est d'accélérer les économies d'énergie, l'émergence d'une société bas-carbone, et le développement des énergies renouvelables, dans une logique d'aménagement durable des territoires. L'objectif doit être de tendre à l'horizon 2050 vers un équilibre entre consommations et productions locales. En matière d'économie d'énergie, les projets devront contribuer à l'objectif de réduction de 50% de la consommation d'énergie en France à l'horizon 2050, qui est inscrit dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

Il n'y a pas de cadre imposé pour ces propositions. Elles devront être en cohérence avec l'étendue et les spécificités des territoires (urbain, rural, périurbain...). De la diversité des réponses et de leur pertinence émergeront des approches partagées que l'Etat encouragera.

La démarche s'appuiera notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments, le recours à la mobilité bas-carbone et aux circuits courts, le développement de filières locales industrielles, agricoles et artisanales concourant à un développement économique durable et à l'économie circulaire, la diversification de la production d'énergie vers des sources locales et renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages, et la mise en œuvre de projets d'aménagement répondant au référentiel national EcoQuartier.

2. Territoires à énergie positive pour la croissance verte : quels engagements?

Les collectivités participant à l'appel à projets devront s'engager à :

- Prendre un **engagement politique affirmé** de développer et mettre en œuvre une démarche « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », s'inscrivant dans une perspective de moyen-long terme. Les collectivités et entreprises du territoire déjà engagés dans des actions encourageant le développement durable (agendas21, PCET) pourront conforter leur démarche par cette nouvelle ambition ;
- Mettre en place **un dispositif participatif fédérant toutes** les parties prenantes sur leur territoire, avec une place particulière pour le débat public, pour mobiliser toutes les



énergies et rassembler les meilleures idées ;

- Se donner **des objectifs ambitieux mais réalisables** dès l'horizon 2020, adaptés au territoire et à sa situation, qui peuvent porter sur les domaines suivants : réduction de la consommation énergétique, augmentation de la production d'énergie renouvelable, limitation de l'étalement urbain, développement des mobilités bas carbone...
- Déployer **des actions concrètes et innovantes** ;
- S'engager dans un programme d'actions avec **des effets rapidement perceptibles** ;
- Identifier et **mobiliser des moyens financiers et humains adaptés**, pour mener et pérenniser la démarche;

3. Accompagnement

Les collectivités membres du club national seront accompagnées par les services de l'Etat dans le département. L'objectif de cet accompagnement sera de valoriser et d'enrichir les projets, de les faire progresser, le cas échéant, vers un niveau d'exigence et d'intégration plus poussé, et de mobiliser la communauté des acteurs concernés. Cette mission d'appui s'inscrira dans le cadre du nouveau conseil aux collectivités (NCT).

Un conseil en terme d'ingénierie financière sera donné aux collectivités membre du Club pour qu'elles puissent bénéficier de l'ensemble des dispositifs financiers mis en place pour accompagner le projet de loi transition énergétique (aides de l'Anah, fonds de l'Ademe, prêts de la Caisse des dépôts, aides à l'innovation de la BPI, programme d'Investissements d'avenir, ...)

Pour une période de trois ans et dès leur phase pré-opérationnelle, les actions identifiées pourront faire l'objet d'un soutien financier spécifique, après dépôt d'une demande de financement à l'échelon régional. Les demandes seront analysées au niveau régional par un comité associant les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les directions régionales de l'ADEME, et les Régions qui le souhaitent. Ce comité sera responsable d'allouer les financements.

Les administrations centrales du ministère (DHUP, DGEC, DGPR) mettent en place le cadre national de ce programme et animent le réseau des communautés régionales. Une équipe projet dédiée anime le club national

Les collectivités porteuses des projets les plus emblématiques seront encouragées à s'engager dans une démarche de labellisation « territoire à énergie positive pour la croissance verte », complémentaire du label écoquartier délivré à plusieurs collectivités en 2013 et qui fera l'objet d'une seconde vague de labellisation en 2014. Ce label permettra de garantir la qualité des projets sur un socle d'exigences fondamentales, tant sur la technique que la gouvernance ou la dynamique économique insufflée.



4. Axes d'intervention

La stratégie portée par un *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* pourra s'articuler autour d'un ou plusieurs des axes suivants :

- **Le bâti** (équipement public, logement ou activité...) présentant de hautes performances environnementales ou des innovations en termes d'usage, en facilitant la rénovation.
- **La mobilité** : des modes de transport économes en énergie et à faible niveau d'émission de gaz à effet de serre et polluants, offre de transport étendue favorisant le désenclavement du territoire de projet (covoiturage, auto-partage, transport à la demande, libre-service), encouragement des modes actifs, offre intermodale de qualité, amélioration des services et des informations aux usagers, distribution optimisée des marchandises...
- **Les stratégies énergétiques** : réseaux économes en énergie et en gaz à effet de serre (chauffage, refroidissement, déchets), production d'énergies renouvelables, réseaux intelligents, boucles locales d'autoconsommation/auto-production... Le projet devra viser une échelle d'intervention qui fasse levier sur le territoire en lien avec les opérateurs de réseaux.
- **L'espace public et l'environnement**, avec une attention particulière portée sur l'optimisation de la gestion de l'eau (eau potable, eaux pluviales et usées) et sur l'éclairage public.
- **Les sites de projets d'économie circulaire** où des entrepreneurs des secteurs de l'industrie, de l'agriculture mettent en place un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins, le recyclage des déchets.
- **Les projets d'aménagement, d'infrastructure** proposant des formes urbaines et des équipements innovants en réponse à la fois à la lutte contre l'étalement urbain et aux besoins de développement du territoire. Les projets labellisés ou engagés dans la labellisation « EcoQuartier » seront en particulier considérés.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

URBANISME

16 – COMPIEGNE – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

URBANISME

16 - COMPIEGNE – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette modification consisterait d'une part en des mises à jour et adaptations du PLU nécessaires aux évolutions réglementaires et à la vie communale, et d'autre part à la mise en compatibilité du secteur de l'ancien site militaire du 25^{ème} RGA permettant la réalisation de la future ZAC du Camp des Sablons.

Ces points se traduiraient notamment en l'adaptation du règlement des zones urbaines (définitions plus précises, actualisation avec les récents décrets modifiant le Code de l'Urbanisme, introduction de nouvelles dispositions règlementaires), l'adaptation du règlement des zones à urbaniser, la modification du plan de zonage en ce qui concerne les limites entre secteurs, la suppression d'Emplacements Réservés, ...

Cette évolution du document d'urbanisme paraît compatible avec l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme dans la mesure où elle :

- ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable,
- ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, et ne comporte pas une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

La procédure de modification prévoit l'organisation d'une enquête publique d'une durée d'un mois, au minimum, au terme de laquelle le commissaire enquêteur rendra ses conclusions et son avis, celle-ci sera adoptée par le Conseil d'Agglomération.

A cette fin, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'engager la procédure de modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Compiègne.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 06 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de prescrire la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Compiègne.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant d'établir le dossier et d'organiser la procédure décidée.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

HABITAT

19 – VENETTE – CESSION DU BIEN SIS 11 RUE DU GENERAL KOENIG

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

HABITAT

19 - VENETTE – CESSION DU BIEN SIS 11 RUE DU GENERAL KOENIG

Par délibération en date du 4 avril 2013, l'ARC a décidé de céder sur la commune de Venette une propriété sise 11 rue du Général Koenig, à Monsieur et Madame SILVA.

Ces derniers se sont désistés. Une nouvelle offre nous est parvenue. Ainsi les parcelles cadastrées section AD n° 200 et 229, comprenant un terrain et une maison d'habitation, représentant une superficie totale de 683 m², pourraient donc être cédées à Monsieur FONTENEAU, au prix de 190 000 euros net vendeur.

Cette propriété doit cependant faire l'objet de travaux d'assainissement, conformément à la réglementation en vigueur. Ceux-ci seraient pris en charge par l'ARC, pour un montant des travaux estimés à environ 17 000 euros TTC. Il est précisé que le bien est inoccupé et se dégrade peu à peu.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame LEMONNIER MOREL,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 6 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2014,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à Monsieur FONTENEAU le bien situé 11 rue du Général Koenig, d'une superficie totale de 683 m² au prix de 190 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la recette sera inscrite au budget principal, chapitre 024.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 20 N O V E M B R E 2014

TRANSPORTS ET MOBILITE

20 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES ENGAGES PAR LES HABITANTS DE LACHELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

20 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES ENGAGÉS PAR LES HABITANTS DE LACHELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

La commune de Lachelle a intégré le périmètre de l'ARC au 1^{er} Janvier 2014 mais reste actuellement desservie par les lignes de transports scolaires et interurbaines organisées par le Conseil Général de l'Oise.

En parallèle des discussions en cours entre l'ARC et le Conseil Général quant aux capacités d'évolution de la desserte en transports publics de la commune de Lachelle, l'ARC souhaite prendre en charge les frais de transports scolaires engagés par les habitants de Lachelle pour l'année scolaire 2014/2015, étant précisé que des frais d'inscription de 50€ par élève sont demandés par le Conseil Général.

Ce remboursement des sommes versées permettra de faire bénéficier de la gratuité des transports scolaires aux habitants de Lachelle, par souci d'équité vis-à-vis des autres communes de l'ARC où la gratuité est en vigueur sur les lignes organisées et gérées par l'ARC.

Les habitants de Lachelle seront ainsi directement sollicités par l'ARC pour procéder au remboursement. La dépense maximale correspondante est estimée à 3500€ environ, sachant que 58 élèves sont répertoriés à ce jour.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur SERET,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Mobilité du mardi 4 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de faire bénéficier de la gratuité des transports scolaires aux habitants de Lachelle et de procéder à une prise en charge des frais correspondants pour l'année scolaire 2014/2015.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture.

Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

ADMINISTRATION

**21 - MISE EN SERVICE DU CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL (C.S.I.) –
CONVENTION AVEC LES COMMUNES MEMBRES**

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

ADMINISTRATION

21- MISE EN SERVICE DU CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL (C.S.I.) – CONVENTION AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Un groupe de travail composé de Maires des communes membres, du Conseiller Communautaire délégué à la sécurité et des services de l'ARC a mené une réflexion en vue de la mutualisation et du développement de la vidéoprotection sur le territoire intercommunal.

Les principes suivants ont été proposés :

- Chaque commune qui le souhaite assure les investissements initiaux sur son propre territoire (acquisition de caméras) ;
- L'ARC apporte son assistance aux communes et assure la création et l'exploitation du Centre de Supervision Intercommunal.

Ce dispositif entre à présent dans sa phase opérationnelle. En effet, le C.S.I. financé par l'ARC a été réalisé dans des locaux situés au Pôle de Développement des Hauts de Margny (rez-de-chaussée de l'ancienne tour de contrôle).

Les principes d'exploitation, qui s'appuient sur une mutualisation des moyens et des charges, étant les suivants :

- a) Les ressources humaines sont mutualisées avec le recrutement par l'ARC de cinq opérateurs dont l'un d'entre eux assurera à mi-temps un rôle de technicien d'exploitation et un responsable du C.S.I.
- b) Sont également mutualisées les tâches de maintenances : exploitation du réseau intercommunal de fibre optique, du matériel intercommunal de vidéoprotection et des matériels et logiciels du C.S.I.

Dans ces conditions, lors de la mise en service du C.S.I. le 20 Décembre prochain, 112 caméras seront en fonction :

SECTEUR	NOMBRE DE CAMERAS FIXES OU MOBILES
COMPIEGNE	43
ARC.	29
CLAIROIX	13
JAux	6
LA CROIX SAINT-OUEN	12
MARGNY LES COMPIEGNE	9

Le personnel recruté par l'A.R.C. relèvera en conséquence du régime de la mutualisation.

S'agissant des coûts d'exploitation, ils donneront lieu à la ventilation suivante définie selon le nombre de caméras :

SITUATION A L'OUVERTURE 01/12/2014 – SANS CHOISY-AU-BAC – AVEC 5 OPERATEURS		
COMPIEGNE	38,39 %	111.475 €
ARC	25,89 %	75.181 €
LA CROIX SAINT-OUEN ..	10,71 %	31.109 €
MARGNY LES COMPIEGNE	8,04 %	23.332 €
CLAIROIX	11,61 %	33.702 €
JAux	5,36 %	15.554 €
BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL		290.353 €

Dans ces conditions, il est proposé d'approuver les dispositions suivantes :

- Mise en place d'un service mutualisé d'opérateurs du C.S.I.
- Répartition du coût de fonctionnement : l'ARC et les communes intéressées selon le tableau ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président pour la signature d'une convention à intervenir entre l'ARC et les communes concernées

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur VERRIER,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- la mise en place d'un service mutualisé d'opérateurs du C.S.I.,
- la répartition du coût de fonctionnement selon le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre l'ARC et les communes concernées.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

ADMINISTRATION

22 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

ADMINISTRATION

22 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Après une convention de délégation de service public passée sous forme d'affermage avec la société GDV pour la gestion de l'aire d'accueil de Jaux ayant pris fin le 23 juillet 2012 à l'issue d'une rupture amiable, puis un contrat de prestations de services conclu ensuite pour une période de 6 mois avec la société L'HACIENDA au titre de la gestion provisoire de cet équipement, un marché a été conclu en mars 2013 pour une durée maximum de 2 ans avec la société L'HACIENDA.

Il est rappelé que l'ARC peut choisir entre 3 modes de gestion :

- la régie directe,
- la délégation de service public,
- le marché public de prestation de service.

La durée du marché passée aujourd'hui avec la société L'HACIENDA ne permet pas d'apprécier utilement les mérites de ce type de contrat par rapport à une délégation de service public qui avait été mise en place à l'origine.

Dans ces conditions, il est encore difficile de définir à l'heure actuelle, un choix éclairé s'agissant du futur mode de gestion de l'aire d'accueil de Jaux.

Compte tenu de ces éléments, le marché en cours arrivant à échéance, il vous est proposé de lancer une consultation en vue de conclure un nouveau marché de prestations de service qui prendra effet à compter du 4 mars 2015, date d'échéance du marché actuel conclu avec la société L'HACIENDA.

Ce marché, qui représenterait une dépense estimée à 360.000 €/an, serait passé pour une durée initiale de 6 mois, reconductible une fois (durée totale maximale d'une année).

Ce délai sera mis à profit pour analyser, à l'appui des retours d'expérience d'alors, les avantages et les inconvénients des différentes solutions contractuelles tant du point de vue économique que technique et également vis-à-vis de la gestion quotidienne de cette aire d'accueil.

Aujourd'hui, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président ou son représentant à lancer un appel d'offres conformément au Code des Marchés Publics et à signer un marché avec l'entreprise qui sera désignée par la commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 novembre 2014,
Et après en avoir délibéré,

VALIDE le lancement d'un appel d'offres conformément au Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces du marché avec l'entreprise retenue à l'issue de l'appel d'offres.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

ADMINISTRATION

23 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

ADMINISTRATION

23 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

A la suite du renouvellement du Conseil d'Agglomération, celui-ci doit délibérer sur les conditions d'exercice du droit à la formation des élus, conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Concernant les formations, sont pris en compte les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'Intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Le financement de ces formations sera assuré par les crédits ouverts au budget principal sur les lignes concernant les indemnités des élus.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 novembre 2014,


Et après en avoir délibéré,

VALIDE les conditions d'exercice du droit à la formation des élus.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette décision.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 20 N O V E M B R E 2014

ADMINISTRATION

24 – CREATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FRAIS DE REPRESENTATION

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

ADMINISTRATION

24 - CREATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FRAIS DE REPRESENTATION

Les dispositions de l'article 21 de la loi n° 09-1067 du 28 novembre 1990 permettent de prévoir la prise en charge des frais de représentation inhérents aux fonctions des agents occupant un emploi fonctionnel administratif.

Afin de prendre en compte l'importance des frais de représentation inhérents à la fonction de Directeur Général des Services de l'Agglomération,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 27 juin 2007 qui a reconnu la possibilité de versement de frais de représentation sous la forme d'une somme forfaitaire, sous réserve que ce forfait ne soit pas disproportionné par rapport aux frais que peuvent normalement impliquer de telles fonctions,

Considérant qu'il résulte de cette décision que les collectivités qui souhaitent verser une somme forfaitaire au titre des frais de représentation, non subordonnée à justificatif, doivent se référer au régime prévu en la matière pour les sous-préfets affectés en poste territorial,

Vu les montants annuels et les modalités d'attribution fixés par l'arrêté ministériel du 18 octobre 2004 pour les membres du corps préfectoral occupant un poste territorial en métropole,

Considérant que l'échelle indiciaire de l'emploi fonctionnel d'un Directeur Général des Services d'un établissement public à coopération intercommunale de plus de 40 000 habitants correspond à l'échelle indiciaire applicable aux corps des sous-préfets hors classe,

Il est proposé d'accepter le versement, à l'agent occupant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour frais de représentation, à hauteur de 570 € à compter du 1^{er} décembre 2014.

La dépense afférente sera imputée au chapitre 012 du budget principal.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le versement de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation à l'agent occupant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette décision.

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget principal, chapitre 012.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

ADMINISTRATION

25 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

ADMINISTRATION

25 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 17 avril 2014, vous avez désigné vos représentants au sein du Syndicat Mixte Oise Aronde.

Suite à une demande de la commune de Le Meux, il est proposé la candidature de Monsieur José SCHAMBERT pour siéger en lieu et place de Madame Florence BLANC, déléguée suppléante de Madame LE CHAPELLIER.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par ~~Monsieur~~ MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de M. José SCHAMBERT en qualité de suppléant de Mme LE CHAPELLIER.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

ADMINISTRATION

26 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

ADMINISTRATION

26 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 17 avril 2014, vous avez désigné vos représentants au sein de l'Association du Pays Compiègnais.

Suite à la démission de Madame Jacqueline LIENARD, il est proposé la candidature de Madame Dominique RENARD pour siéger en lieu et place de Madame Jacqueline LIENARD.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Madame Dominique RENARD en qualité de membre au sein de l'Association du Pays Compiègnais.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 20 N O V E M B R E 2014

ADMINISTRATION

27 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le vingt novembre deux mille quatorze à 21 h 00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Dominique MICHEL, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, David GUERIN à Eric BERTRAND, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Evelyne LE CHAPPELLIER, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 41

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

ADMINISTRATION

27 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1) RESPONSABLES DE POLES

Dans le cadre de la mutualisation, 6 pôles ont été constitués.

Le responsable du pôle « Aménagement, Urbanisme Grand Projet » relève du cadre d'emplois des ingénieurs en chef de classe normale. Il vous est proposé de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint et de détacher l'agent relevant du grade d'ingénieur en chef de classe normale sur cet emploi fonctionnel à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les responsables des pôles «Espaces Urbains, Déplacement et Patrimoine » et « Développement Durable » relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef de classe exceptionnelle ont sollicité leur mutation au sein des services de l'ARC à compter du 1^{er} janvier 2015. Il vous est proposé de créer deux postes relevant de ce cadre d'emplois.

Compte tenu de l'évolution croissante des missions de l'ARC, il est proposé de créer deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint et de détacher les deux agents recrutés sur le grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle sur ces deux emplois fonctionnels à compter du 1^{er} janvier 2015.

2) CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 03 octobre 2013, votre assemblée a décidé la création d'un centre de supervision intercommunal.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, une décision de principe a été prise de créer huit postes d'opérateurs pour assurer le fonctionnement de ce centre.

Dans le contexte actuel et de rigueur budgétaire, il paraît nécessaire de réduire cette équipe à six personnes qui sera composée d'un responsable, d'un technicien de maintenance et de quatre opérateurs.

Ce centre sera opérationnel courant décembre 2014.

Trois de ces emplois seront pourvus par des agents déjà en place à l'ARC, à savoir le technicien de maintenance et deux agents de police intercommunale en qualité d'opérateur.

Par conséquent, au vu des candidatures, il est nécessaire de créer à compter du 1^{er} décembre 2014, trois postes à temps complet, à savoir :

- 1 poste de brigadier-chef principal (responsable du site)
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

3) MUTUALISATION – FIN DE MISE A DISPOSITION

Dans le cadre du processus de la mutualisation des services, le Conseil Municipal de la Ville de COMPIEGNE en date du 20 juin 2014 et le Conseil d'Agglomération en date du 27 juin 2014, ont délibéré pour autoriser la signature d'une convention de mise à disposition du Directeur Général de l'ARC auprès des services de la Ville de Compiègne.

Après analyse du contrôle de légalité et dans l'attente de nouvelles dispositions légales prenant en compte la situation des Directeurs Généraux des Services mutualisés, il paraît nécessaire de mettre fin à cette convention de mise à disposition à compter du 1^{er} décembre prochain.

Le Directeur Général des Services de l'ARC sera alors recruté par la Ville de Compiègne pour un temps non complet, dans le cadre d'une activité accessoire pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services de la Ville.

Cette disposition n'aura aucune conséquence budgétaire défavorable pour l'ARC, puisque, dans le cadre de la mutualisation, des conventions seront passées entre la Ville et l'ARC pour répartir les charges entre les deux collectivités.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 novembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE :

- la création de deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint et le détachement des deux agents recrutés sur le grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle sur ces deux emplois fonctionnels à compter du 1^{er} janvier 2015,
- la création, à compter du 1^{er} décembre 2014, de trois postes à temps complet, à savoir :
 - 1 poste de brigadier-chef principal (responsable du site)
 - 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

- de mettre fin à la convention de mise à disposition du Directeur Général de l'ARC auprès des services de la Ville de Compiègne, à compter du 1^{er} décembre prochain.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

TABLEAU DES EFFECTIFS

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20141120-27CA201114-DE
Date de télétransmission : 26/11/2014
Date de réception préfecture : 26/11/2014

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT
GRADE	BUDGET	POURVU		
A Administrateur hors classe	1	1	1 CDD 1015/821 IM	
A Administrateur territorial détaché sur emploi fonctionnel DGA	2	2		
A Directeur Territorial	1	1	1 CDD IB 985/798 IM	
A Attaché Principal	7	7	1 CDD IB 966/783 IM 1 CDD IB 821/673 IM 1 CDD IB 864/706 IM	
A Attaché	7	7	1 CDD IB 466/408 IM 1 CDD IB 759/626 IM	
A Chargé de mission Tourisme	1	1	1 CDI IB 758/625 IM	
B Rédacteur principal de 1ère classe	5	5		
B Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3		
B Rédacteur	5	5		
C Adjoint administratif principal de 1° classe	2	2		
C Adjoint administratif principal de 2° classe	9	9		
C Adjoint administratif de 1° classe	14	14		
C Adjoint administratif de 2° classe	17	17		
C Assistants/Conseillers en séjour	4	4	4 CDI dont IB : 427-424-424-418	

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		
GRADE	BUDGET	POURVU		
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle détaché sur emploi fonctionnel DGS-DGA-DGSI	4	4		
A Ingénieur en chef de classe normale détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1		
A Ingénieur principal	7	7	1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 593/500 IM 1 CDD IB 701/582 IM	
A Ingénieur	6	5	1 CDD IB 379/349 IM	
B Technicien principal de 1ère classe	1	1		
B Technicien principal de 2ème classe	3	2		
C Agent de maîtrise principal	4	4		
C Agent de maîtrise	1	1		
C Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2		
C Adjoint technique de 1° classe	1	1		
C Adjoint technique de 2° classe	10	10		

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Adjoint d'animation de 2° classe	5	5	

FILIERE POLICE		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Chef de police municipale	1	1	
C Brigadier Chef principal	2	2	
C Brigadier	1	1	

TOTAL	127	125	
--------------	------------	------------	--

CONTRATS DE DROIT PRIVE	EFFECTIF		
	BUDGET	POURVU	
surveillants 6ème RHC-Ecole d'Etat Major - assistantes	8	8	CAE
Apprenli - DSI	1	1	

TOTAL	9	9	
--------------	----------	----------	--

TOTAL GENERAL	136	134	
----------------------	------------	------------	--

nov-14

CUMULS D'ACTIVITES			

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIF		OBSERVATIONS ET REMUNERATIONS
	BUDGET	POURVU	
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	7,17h hebdo - IB 1015/821 IM
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	8,66 h hebdo - IB 830/680 IM
B Technicien Supérieur Territorial	1	1	6,13 h hebdo - IB 336/318 IM
C Adjoint technique de 2° classe	1	1	4,05 h hebdo - IB 321/314 IM
B Rédacteur chef	1	1	8,18 h hebdo - IB 518/445 IM
C Adjoint administratif de 1° classe	1	1	6,73 h hebdo - IB 321/314 IM
C Adjoint administratif de 2° classe	1	1	6,73 h hebdo - IB 321/314 IM
TOTAL	7	7	